



VILLE de SARREGUEMINES

Les comptes-rendus du conseil municipal

- > 19 janvier
- > 23 février
- > 30 mars
- > 22 juin
- > 21 septembre
- > 2 novembre
- > 14 décembre

année 2015

**Compte rendu des décisions prises lors de la
8e réunion plénière du Conseil Municipal du 19 janvier 2015**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation du compte rendu de la 7ème séance du Conseil Municipal</u> le compte rendu de la 7 ^e séance du Conseil Municipal
2	Décide à l'unanimité	<u>Opérations de fin d'année</u> d'apporter aux budgets principal et annexes de l'exercice 2014 les modifications permettant d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées et ceux nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections, ou entre les deux sections desdits budgets : <ul style="list-style-type: none"> - Affectation des résultats antérieurs à 2014 - Rattachement des charges et des produits/Reports de crédits/ ICNE - Dotations aux amortissements et reprises de subventions d'équipement - Transferts de charges, travaux d'équipement réalisés en régie - Participations des budgets annexes aux charges du budget général - Participation du budget général à l'exploitation et/ou l'équipement des budgets annexes - Dotations aux provisions et reprises sur provisions (DCM du 08/12/2008) régime semi budgétaire - Ecritures de régularisation suite à la sortie ou cession d'immobilisations du patrimoine de la Ville - Stocks de terrains en lotissements - Diverses régularisations
3	Décide à l'unanimité	<u>Budget Primitif – Budget Général – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement, en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT</u> d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2015 les dépenses nouvelles d'investissement 2015, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose d'un ballon thermodynamique de 270 litres au complexe du Tennis - Budget Général : 2 625,84 € - Achat d'une sonorisation pour le stade de la Blies - Budget Général : 2 338,50 € - Complément travaux de chemisage de réseaux d'assainissement rue de Ruffec en HT – Budget Assainissement: 6 000 €
4	Décide à l'unanimité	<u>Fixation de l'indemnité de logement du rabbin pour l'année 2015</u> de fixer l'indemnité de logement du Rabbin, pour l'année 2015, à 2 907,10€
5	Décide à l'unanimité	<u>Fixation de l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse protestante luthérienne de Sarreguemines pour l'année 2015</u> de fixer l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse protestante luthérienne de Sarreguemines, pour l'année 2015, à 8 014,27 €
6	Décide à l'unanimité	<u>Adhésion à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes de France (ANDEV)</u> d'autoriser la Ville de Sarreguemines à adhérer à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes de France pour l'année 2015 et suivantes.

7	Décide à l'unanimité	<u>Musées : subventions DRAC Lorraine pour 4 expositions temporaires</u> de solliciter une subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles de Lorraine pour quatre expositions temporaires en 2015 aux Musées de Sarreguemines
8	Décide à l'unanimité	<u>Adhésion au Museums-PASS-Musées</u> - d'adhérer au réseau commercial Museums-Pass-Musées et de verser le montant de 675 € par site la première année et 175 € les années suivantes, soit 1350 € pour les deux musées la première année puis 350 euros les années suivantes
9	Décide à l'unanimité	<u>Constitution d'un groupement de commandes pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien de mobilier urbain dédié à l'affichage publicitaire et au réseau Cabus</u> - de constituer un groupement de commandes dont les membres sont : - la Ville de Sarreguemines - la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de la passation de deux marchés publics relatifs à la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien de mobilier urbain dédié à l'affichage publicitaire et au réseau Cabus - de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement, - de prévoir que la commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur - d'autoriser le Député-Maire de la Ville de Sarreguemines à signer et à exécuter la convention de groupement
10	Décide à l'unanimité	<u>Convention entre la Ville de Sarreguemines et GrDF pour le déploiement de compteurs gaz communicants</u> d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention
11	Décide à l'unanimité	<u>Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un véhicule électrique</u> d'accepter le principe de mise à disposition d'un véhicule électrique par la Société France Com
12	Prend acte Prend acte Prend acte	<u>Délégation du Conseil Municipal au Maire - Communications</u> A – des renoncations à l'exercice du droit de préemption B – de la communication relative à la réalisation d'emprunts, ligne de trésorerie et placements C – Emploi des dépenses imprévues
13 Divers	Décide à l'unanimité	<u>Renouvellement des baux de chasse - Période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024</u> - de prendre acte du résultat de l'adjudication publique du 13 janvier 2015 relative au lot de chasse n° 2 – Nord Welferding, à savoir l'attribution à M. JUNG Paul-Antoine 7, rue des Vosges 57 200 Sarreguemines pour un montant annuel de 2 340 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre du renouvellement des baux de chasse 2015-2024f

Compte rendu des décisions prises lors de la 9e réunion plénière du Conseil Municipal du 23 février 2015

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation du compte rendu de la 8ème séance du Conseil Municipal</u> le compte rendu de la 8 ^e séance du Conseil Municipal
2	Donne acte à l'unanimité	<u>Débat d'Orientation Budgétaire</u> de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au Budget Primitif 2015.
3	Décide à l'unanimité	<u>Parcs de stationnement – Homologation de la loi tarifaire indexée du 01.01.2015</u> d'homologuer la loi tarifaire pour les parkings du Moulin et du Carré Louvain avec application au 1 ^{er} mars 2015 pour la tarification « horaire » et au 1 ^{er} avril 2015 pour les abonnements et forfaits.
4	Décide à l'unanimité	<u>Extension du stationnement payant rue des Vosges</u> - d'étendre le stationnement payant dans la rue des Vosges aux douze emplacements situés du côté des voies SNCF, entre le pont SNCF et la Place de la Gare - ces douze emplacements seront soumis aux règles tarifaires (taxe de stationnement) déjà instituées pour l'ensemble des sites payants ainsi qu'aux conditions d'utilisation prévues par les arrêtés municipaux des 29.10.1991 et 30.06.1998.
5	Décide à l'unanimité	<u>Renouvellement de la délégation de service public du stationnement payant sur voirie – Saisine de la CCSPL</u> - de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en vue de recueillir son avis sur la poursuite, en délégation de service public, de l'exploitation du stationnement payant sur voirie publique. - de charger M. le Député-Maire, par délégation, de saisir la commission précitée pour avis à l'occasion de tout renouvellement de délégation de service public à intervenir en cours de mandat.
6	Décide à l'unanimité	<u>Dispositif transfrontalier d'apprentissage de la langue du voisin – Signature de l'avenant n°4 à la convention TRILINGUA</u> d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention TRILINGUA du 28 juillet 2009 conclue entre le Département de la Moselle et la Commune de Sarreguemines
7	Décide à l'unanimité	<u>Assainissement – Convention d'Occupation du Domaine Public Fluvial</u> d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention d'une durée de 10 ans et d'inscrire au budget annexe de l'assainissement 2015 un crédit de 11 958,46 € correspondant au montant de la redevance à verser à Voies Navigable de France, gestionnaire.
8	Décide à l'unanimité	<u>Convention d'aménagement en vue de la construction d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) rue du Colonel Cazal</u> - d'approuver le projet de convention d'aménagement associant Sarreguemines Confluences Habitat et la Ville de Sarreguemines en vue de la réalisation d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) rue du Colonel Cazal - d'approuver le projet d'extension du réseau public de distribution d'électricité établi par ERDF - de financer les travaux d'accès au futur CHRS sous forme d'une contribution d'un montant de 60 500 € et l'extension de réseau de distribution d'électricité pour un montant de 17 294,50 € - de prévoir les crédits nécessaires en fonds de concours à Sarreguemines Habitat Confluences pour les travaux au budget primitif 2015 pour un montant de 60 500 € et sur facture ERDF pour les travaux d'extension pour un montant de 17 294.50 €

9	Décide à l'unanimité	<u>Acquisition d'une parcelle cadastrée section 54 n° 007 auprès des consorts JACQUES – Lieu-dit « Kreuzzeich » quartier de Neunkirch</u> d'acquérir auprès des consorts JACQUES la parcelle cadastrée section 54 n° 007 d'une contenance de 15,35 ares pour un montant de 15 350 € et de prévoir les crédits correspondant au prix de vente et au frais d'acte et de notaire au BP 2015.
10	Décide à l'unanimité	<u>Acquisition de deux terrains au quartier de Welferding auprès de Mme GRAFF Ernestine</u> d'acquérir auprès de Mme GRAFF Ernestine de Schmittviller les parcelles cadastrées section 50 « Bungert » n° 454 de 11,68 ares et n° 455 de 2,30 ares soit une surface totale de 13 ,98 ares au prix total de 699 €, et de prévoir les crédits correspondant au prix de vente et au frais d'acte et de notaire au BP 2015.
11	Décide à l'unanimité	<u>Lotissement du Forst – Commercialisation</u> - de céder les différents lots de terrain à bâtir comme suit : - lot 1 - section 76 n° 153/19 de 463 m2 à M. FREDON Bernard : 40 281,00 € - lot 3 - section 76 n° 155/19 de 621 m2 à M/Mme GUMUS Ali : 54 027,00 € - lot 4 - section 76 n° 156/19 de 629 m2 à M/Mme SCHULTEN Mathieu : 54 723,00 € Indivision KABAYEL, YUCE et BAYRAK-YAVUZ - lot 29 - section 76 n° 181/19 de 374 m2 : 32 538,00 € - lot 30 - section 76 n° 182/19 de 379 m2 : 32 973,00 € - lot 31 - section 76 n° 183/19 de 396 m2 : 34 452,00 € - de donner tous pouvoirs à M. le Député-Maire à l'effet de consentir à toutes cessions d'antériorité de rang des droits à la résolution qui seront inscrits au profit de la Ville de Sarreguemines et à la charge terrains vendus, pour garantir le respect des conditions des ventes - de donner tous pouvoirs à M. le Député-Maire à l'effet de consentir à la mainlevée pure et simple et à la radiation desdites inscriptions après achèvement complet des constructions
12	Décide à l'unanimité	<u>Renouvellement des baux de chasse – Période du 02.02.2015 au 01.02.2024 – Désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge</u> de nommer M. BARTHEL Célestin domicilié à NEUFGRANGE 22, rue de Hambach comme estimateur des dégâts de gibier rouge pour toute la durée du bail de location soit du 02 février 2015 au 01 février 2024.
13	Décide à l'unanimité	<u>Délégation du droit de préemption au profit de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) – 93, rue du Maréchal Foch</u> de déléguer le droit de préemption dont bénéficie la Ville et portant sur l'ensemble immobilier, cadastré section 10 n° 080 d'une contenance de 3,33 ares sis 93, rue du Maréchal Foch, au profit de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences dans le cadre du développement des services communautaires et notamment l'intégration, le 1 ^{er} juillet 2015, du service d'instruction des autorisations du droit des sols.
14	Prend acte	<u>Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication</u> des renonciations à l'exercice du droit de préemption
15		<u>Divers</u> Néant

Compte rendu des décisions prises lors de la 10e réunion plénière du Conseil Municipal du 30 mars 2015

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation du compte rendu de la 8ème séance du Conseil Municipal</u> le compte rendu de la 9 ^e séance du Conseil Municipal
2	à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité	<u>Compte Administratif et Compte de Gestion 2014</u> Approuve le Compte Administratif 2014 comme suit : pour le budget principal pour le budget annexe de l'assainissement pour le budget annexe de l'eau pour le budget annexe des lotissements pour le budget annexe des parcs de stationnement - Constate les identités de valeur de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal - Approuve le Compte de Gestion 2014 du comptable dont les écritures sont en tous points identiques à celles du Compte Administratif de l'ordonnateur
3	Décide à l'unanimité	<u>Affectation des résultats</u> - la reprise partielle ou totale dès le vote du BP 2015, des soldes d'exécution de l'exercice 2014, constatés lors du vote du Compte Administratif 2014. - d'affecter les résultats de l'exercice 2014, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires
4	Décide à l'unanimité	<u>Modification des crédits de paiement de l'AE/CP – Nettoyage des locaux</u> de modifier les crédits de paiement pour 2015, pour le projet en fonctionnement suivant : <p style="text-align: center;">Nettoyage de locaux dans les immeubles municipaux (marchés avec reconduction expresse éventuelle trois fois maximum)</p>
5	Décide à l'unanimité	<u>Modification de l'AP/CP – Prolongement de la rue Sainte Marie et lotissement de Graefinthal</u> de reporter sur l'exercice 2015, les 382 719,46 € de recettes pour le projet d'investissement suivant : <p style="text-align: center;">→ Prolongement de la rue Sainte Marie</p>
6	Décide à l'unanimité	<u>Modification de l'AP/CP – Espaces Partagés</u> - de reporter les crédits de paiement non consommés prévus par la délibération du 28/04/2014 et de modifier l'échéancier pour le projet d'investissement suivant : <p style="text-align: center;">→ Urbanisme Espaces publics partagés</p>

- Le produit total correspondant s'élève à 11 897 804 € et se répartit entre :

➤ la taxe d'habitation	5 041 755 €
➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties	6 769 764 €
➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties	86 285 €

10

Vote du Budget Primitif 2015

1) de voter les différents budgets comme suit :

- Les budgets sont votés par chapitre.
- Les équilibres budgétaires des budgets primitifs pour 2015 comportant les résultats de fonctionnement reportés, les soldes d'exécution d'investissement reportés, les restes à réaliser de l'exercice précédent et l'affectation des résultats sont ainsi arrêtés :

a) Compte principal

- investissement	15 888 899,16 €
- fonctionnement	31 167 092,97 €

**==>DECISION PRISE PAR 30 VOIX POUR
2 VOIX CONTRE
ET 2 ABSTENTIONS**

b) Compte annexe de l'assainissement

- investissement	1 223 493,15 €
- exploitation	1 371 995,21 €

**==>DECISION PRISE PAR 32 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS**

c) Compte annexe de l'eau

- investissement	701 772,74 €
- exploitation	455 708,23 €

**==>DECISION PRISE PAR 32 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS**

d) Compte annexe des lotissements

- investissement	1 824 794,91 €
- exploitation	2 146 431,08 €

Sachant que le prix de vente des lots du lotissement de Foldersviller avait été fixé à 8 700 € TTC l'are par DCM du 18 février 2013, comprenant une TVA au taux de 19,60 %. Suite au changement du taux de TVA, le prix hors taxes reste inchangé et s'élève à 7 589,54 €, la TVA restant calculée sur la marge avec le taux actuellement en vigueur de 20 %.

**==>DECISION PRISE PAR 32 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS**

e) Compte annexe des Parcs de Stationnement

- investissement	517 025,90 €
- exploitation	222 638,16 €

**==>DECISION PRISE PAR 32 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS**

2) de voter l'état des subventions à verser et qui figure au budget principal (p.171 à 175) pour un montant total de 4 373 154,50 € (voir listes jointes en annexe),

		<p>3) d'approuver les états du personnel tels qu'ils figurent au budget principal (p. 184 à 187), au budget de l'assainissement (p. 232) et au budget de l'eau (p. 257).</p> <p>4) de voter la participation du compte principal à l'exploitation des Parcs de stationnement conformément aux délibérations n° 19 du 19/09/2005 et n° 15 du 26/11/2007 ; le montant prévisionnel pour 2015 est de 169 321,79 €.</p> <p>5) de voter les opérations d'ordre inscrites aux différents budgets et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dotations aux amortissements et aux provisions, le régime des provisions étant semi budgétaire, - la participation des budgets annexes (Assainissement, Eau et Parcs de Stationnement) aux charges du budget général et de maintenir les modalités de calculs existants. <p>6) d'autoriser M. le Député Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à signer tous contrats, avenants et autres pièces, contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget consolidé, qui seront passés ou non conformément aux règles en vigueur relatives à la commande publique, - à solliciter toutes subventions ou participations à recevoir : <ul style="list-style-type: none"> - de l'Union européenne, - de l'Etat, - de la Région, - du Département, - des structures de coopération intercommunale, - de tous autres organismes, <p>pour les opérations inscrites aux présents budgets.</p> <p>7) de donner délégation à M. le Député Maire pour procéder dans les limites fixées aux présents budgets à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, la présente délégation reste valable jusqu'au vote du prochain Budget Primitif, conformément à la délibération N° 2 du 14/04/2014 et dans la continuité de cette délibération.</p>																					
11	<p style="text-align: center;">Décide Sous 2 abstentions</p>	<p><u>Attribution et vote des subventions 2015</u> (Ne prennent pas part au vote : voir liste annexée au compte rendu)</p> <ul style="list-style-type: none"> - de voter l'attribution des subventions municipales 2015 pour un montant total de 4 373 154,50 € - d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir. En ce qui concerne la subvention à l'Amicale du Personnel, les versements se feront au fur et à mesure des besoins de l'association, sur appels de fonds et présentation de justificatifs, la convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27/01/2014 étant modifiée en ce sens et se limitant à l'exercice 2015. 																					
12	<p style="text-align: center;">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Actualisation de l'état des effectifs 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de procéder aux suppressions et créations suivantes de l'état des effectifs au budget général : <table border="1" data-bbox="368 1704 1465 2063"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">FILIERES</th> <th style="width: 45%;">SUPPRESSIONS</th> <th style="width: 30%;">CREATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Avec effet au 1^{er} janvier 2015</td> </tr> <tr> <td>Administrative</td> <td>- 5 postes d'adjoint administratif 1° cl - 1 poste de rédacteur</td> <td>- 1 poste d'adjoint administratif pal 2° cl</td> </tr> <tr> <td>Technique</td> <td>- 4 postes d'agent de maîtrise - 8 postes d'adjoint technique 1° cl - 1 poste d'adjoint technique 2° cl</td> <td>- 1 poste de technicien pal 2° cl - 4 postes d'agent de maîtrise pal - 1 poste d'adjoint technique pal 1° cl - 1 poste d'adjoint technique pal 2° cl</td> </tr> <tr> <td>Médico sociale</td> <td>- 5 postes d'ASEM 1° cl</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Culturelle</td> <td>- 10 postes d'assistant d'ens. artistique pal 2° cl</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Avec effet au 1^{er} février 2015</td> </tr> </tbody> </table>	FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATIONS	Avec effet au 1^{er} janvier 2015			Administrative	- 5 postes d'adjoint administratif 1° cl - 1 poste de rédacteur	- 1 poste d'adjoint administratif pal 2° cl	Technique	- 4 postes d'agent de maîtrise - 8 postes d'adjoint technique 1° cl - 1 poste d'adjoint technique 2° cl	- 1 poste de technicien pal 2° cl - 4 postes d'agent de maîtrise pal - 1 poste d'adjoint technique pal 1° cl - 1 poste d'adjoint technique pal 2° cl	Médico sociale	- 5 postes d'ASEM 1° cl		Culturelle	- 10 postes d'assistant d'ens. artistique pal 2° cl		Avec effet au 1^{er} février 2015		
FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATIONS																					
Avec effet au 1^{er} janvier 2015																							
Administrative	- 5 postes d'adjoint administratif 1° cl - 1 poste de rédacteur	- 1 poste d'adjoint administratif pal 2° cl																					
Technique	- 4 postes d'agent de maîtrise - 8 postes d'adjoint technique 1° cl - 1 poste d'adjoint technique 2° cl	- 1 poste de technicien pal 2° cl - 4 postes d'agent de maîtrise pal - 1 poste d'adjoint technique pal 1° cl - 1 poste d'adjoint technique pal 2° cl																					
Médico sociale	- 5 postes d'ASEM 1° cl																						
Culturelle	- 10 postes d'assistant d'ens. artistique pal 2° cl																						
Avec effet au 1^{er} février 2015																							

		Technique	- 1 poste d'adjoint technique 1° cl	- 1 poste d'adjoint technique pal 2° cl
		Avec effet au 1er juin 2015		
		Technique	- 1 poste d'adjoint technique 1° cl	- 1 poste d'adjoint technique pal 2° cl
		Avec effet au 1er juillet 2015		
		Animation		- 1 poste d'animateur pal 2° cl
		Avec effet au 1er septembre 2015		
		Culturelle	- 3 postes d'assistant d'ens. artistique pal 2° cl	- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique pal 1° cl
		Avec effet au 1er octobre 2015		
		Administrative	- 1 poste d'adjoint administratif 1° cl	- 1 poste d'adjoint administratif pal 2° cl
		Police municipale		- 1 poste de brigadier chef pal
		Avec effet au 1er décembre 2015		
		Technique	- 1 poste d'adjoint technique 1° cl	- 1 poste d'adjoint technique pal 2° cl
		<p>- d'adopter, pour le budget général et pour le budget annexe assainissement, le tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, des agents permanents et non permanents, à temps complets et à temps non complets figurant dans les tableaux en annexe</p> <p>- de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de remplacement d'agents absents du service, • non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant, • saisonnier et occasionnel, • dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats de droit privé), • dans le cadre de besoins ponctuels (vacataires), <p>- d'indemniser les stagiaires conventionnés de l'enseignement supérieur qui remplissent les conditions</p>		
13	Décide à l'unanimité	<p><u>Régime indemnitaire du personnel pour 2015</u></p> <p>- de verser aux agents qui remplissent les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les primes et indemnités visées par la présente délibération,</p> <p>- d'actualiser au 1^{er} avril 2015 les primes fixées pour chaque grade en fonction d'un montant annuel légal de référence, compte tenu de l'évolution de la réglementation, des forfaits et de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale Les primes sont définies, grade par grade, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.</p> <p>Les attributions individuelles sont modulées pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, dans la limite de l'enveloppe globale répartie par l'autorité territoriale entre les bénéficiaires et sont versées mensuellement, par douzième.</p>		
14	Décide à l'unanimité	<p><u>Contrats de dépôts d'archives privées au Archives Municipales</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les deux conventions de dépôts d'archives privées aux Archives Municipales (Poinsignon et Mosser)</p>		
15		<p><u>Opération navette gratuite – Renouvellement du contrat de partenariat avec la société Visiocom (Axion)</u></p> <p>- de poursuivre le partenariat avec la société Visiocom (Axion) pour la mise à disposition de véhicules 9 places</p> <p>- d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention établie pour cette opération</p> <p>- de procéder au rachat du véhicule Renault (CH 445 VG) pour un montant de 10.500 € TTC les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015</p>		
16	Décide	<p><u>Délibération sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire</u></p> <p>1°) d'approuver le principe de la délégation de service public d'accueil périscolaire dans le</p>		

	à l'unanimité	cadre d'un contrat présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Député-maire d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ; 2°) d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.
17	Décide à l'unanimité	<u>Stationnement payant sur la voirie publique : délibération de principe pour le renouvellement de la délégation de service public</u> - d'émettre un avis favorable sur le principe du maintien de l'exploitation du stationnement payant sur voirie publique en gestion déléguée, le Conseil se réservant le droit de revenir sur ce principe s'il jugeait les offres non satisfaisantes ; - d'approuver le dossier de consultation des candidats : règlement de consultation, cahier des charges et annexes ; - d'engager la procédure de consultation prévue par les textes en vue de la conclusion d'une nouvelle convention ; - d'autoriser M. le Député-Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette procédure.
18	Décide à l'unanimité	<u>Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité</u> d'autoriser Monsieur le Député-Maire de la Ville de Sarreguemines à signer et à exécuter la convention de groupement.
19	Décide à l'unanimité	<u>Radiotéléphonie : convention d'occupation du site du château – Rue du Champ de Mars par Orange</u> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange et Véolia Eau ainsi que toutes autres pièces à intervenir - d'accepter la redevance annuelle de 7 400 € H.T. revalorisée de 1% tous les ans.
20	Décide à l'unanimité	<u>Ancien prieuré de Welferding – Convention à passer avec le propriétaire</u> - d'autoriser M. le Député Maire à signer la convention engageant M. Schneider à réaliser les travaux nécessaires pour faire cesser l'état d'abandon manifeste, - de prendre acte qu'à l'échéance de la convention, si les travaux ne sont pas achevés, ou si ils ne sont pas conformes à la liste figurant dans la convention, M. le Député Maire sera en droit de poursuivre la procédure.
21		<u>Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication</u> Néant
22		<u>Divers</u> Néant

Le compte rendu intégral de cette séance peut être consulté à la Direction Générale des Services

Le Député-Maire,

Céleste LETT

Compte rendu des décisions
prises lors de la 11e réunion plénière du Conseil Municipal
du 22 juin 2015

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation du compte rendu de la 10^e séance du Conseil Municipal</u> Le compte rendu de la 10 ^e séance du Conseil Municipal.
2	Décide à l'unanimité	<u>Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales</u> De donner un avis favorable pour l'application de la répartition dérogatoire « libre » afin que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences prenne intégralement en charge la contribution totale du fonds de péréquation de l'ensemble intercommunal de l'année 2015 pour un montant total de 1.095.416 €.
3	Décide à l'unanimité	<u>Port de plaisance du Centre-Ville : signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'Eau Reine</u> d'approuver les modalités de la convention temporaire d'occupation du domaine public entre la Ville de Sarreguemines et l'association l'Eau Reine d'autoriser le Député Maire à signer cette convention et tous autres documents s'y rapportant.
4	Décide à l'unanimité	<u>Demande de subvention de l'opération de réhabilitation de la Maison Franco-Allemande</u> - d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit : - Conseil Régional de Lorraine : 150 000 € HT - Subvention CPER 2015-2020 : 257 917 € HT - Ville de Sarreguemines : 107 917 € HT Le coût total des travaux est estimé à 515 834 € HT. - de solliciter la participation financière du Conseil Régional de Lorraine - de solliciter une participation financière au titre du futur contrat de plan état région 2015-2020 - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents relatifs à cette opération ainsi que toutes pièces s'y rapportant - D'inscrire les crédits correspondants aux budgets respectifs et de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions. Cette délibération annule et remplace la délibération du 09 décembre 2013, point 5, relative à la demande de subvention pour la réhabilitation de la Maison Franco Allemande.
5	Décide à l'unanimité	<u>Décision modificative – Indemnités de sinistres</u> d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes : - Dégâts des eaux Périscolaires du Parc : 8 818 € - Dégâts des eaux Ecole ABCM Beausoleil : 1 943 € - Dégâts des eaux Logement Casino : 1 620 € Total 11 781 €
6	Décide à l'unanimité	<u>Actualisation de l'état des effectifs</u> - de procéder aux suppressions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • 3 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe • 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe

		<ul style="list-style-type: none"> - de procéder aux créations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • 3 postes de rédacteur • 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine • 1 poste d'agent de maîtrise 																		
7	<p style="text-align: center;">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Réforme des concessions de logements</u></p> <p>- A compter du 1^{er} septembre 2015, de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'une concession de logement pour nécessité absolue de service comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">Emplois</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">Obligations liées à l'octroi du logement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">NEANT</td> <td style="text-align: center;">NEANT</td> </tr> </tbody> </table> <p>- A compter du 1^{er} septembre 2015, de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'une convention d'occupation précaire avec astreinte comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">Emplois</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">Obligations liées à l'octroi du logement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gardien des équipements sportifs et associatifs (2 postes)</td> <td>Astreinte liée à l'utilisation des locaux en horaires décalés Surveillance du bâtiment</td> </tr> <tr> <td>Gardien des équipements sportifs</td> <td>Astreinte liée à l'utilisation des locaux en horaires décalés Surveillance du bâtiment</td> </tr> <tr> <td>Gardien du parc animalier</td> <td>Gardiennage et surveillance du site Soin aux animaux</td> </tr> <tr> <td>Gardien du Centre Technique Municipal</td> <td>Gardiennage et surveillance du site</td> </tr> <tr> <td>Gardien du bâtiment culturel</td> <td>Gardiennage et surveillance du site</td> </tr> <tr> <td>Gardien du Casino</td> <td>Gardiennage et surveillance du site</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les loyers seront prélevés directement sur le salaire des agents concernés, conformément au décret du 9 mai 2012. Les arrêtés de concessions et conventions d'occupation seront pris à titre individuel.</p> <p>Les dépenses seront précomptées sur la rémunération de l'agent, soit sur le compte 64111 pour les agents titulaires, soit sur le compte 64131 pour les agents non titulaires.</p> <p>Les recettes seront imputées sur les comptes 752 (pour les loyers) et 758 (pour les charges).</p>	Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement	NEANT	NEANT	Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement	Gardien des équipements sportifs et associatifs (2 postes)	Astreinte liée à l'utilisation des locaux en horaires décalés Surveillance du bâtiment	Gardien des équipements sportifs	Astreinte liée à l'utilisation des locaux en horaires décalés Surveillance du bâtiment	Gardien du parc animalier	Gardiennage et surveillance du site Soin aux animaux	Gardien du Centre Technique Municipal	Gardiennage et surveillance du site	Gardien du bâtiment culturel	Gardiennage et surveillance du site	Gardien du Casino	Gardiennage et surveillance du site
Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement																			
NEANT	NEANT																			
Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement																			
Gardien des équipements sportifs et associatifs (2 postes)	Astreinte liée à l'utilisation des locaux en horaires décalés Surveillance du bâtiment																			
Gardien des équipements sportifs	Astreinte liée à l'utilisation des locaux en horaires décalés Surveillance du bâtiment																			
Gardien du parc animalier	Gardiennage et surveillance du site Soin aux animaux																			
Gardien du Centre Technique Municipal	Gardiennage et surveillance du site																			
Gardien du bâtiment culturel	Gardiennage et surveillance du site																			
Gardien du Casino	Gardiennage et surveillance du site																			
8	<p style="text-align: center;">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Acquisition de céramiques – Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM)</u></p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Fonds régional d'acquisition des musées pour l'acquisition d'un vase en terre d'Egypte polie (vers 1840).</p>																		
9	<p style="text-align: center;">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Demande de subvention pour la restauration d'œuvres des collections des Musées de Sarreguemines</u></p> <p>- de solliciter une subvention auprès de la Direction des Affaires culturelles de Lorraine pour la restauration d'œuvres des collections des Musées de Sarreguemines.</p>																		
10	<p style="text-align: center;">Prend acte</p>	<p><u>Carte scolaire : mesures prévisionnelles rentrée 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - du retrait de 2 postes en écoles élémentaires (Montagne Supérieure et Vergers) et d'un poste en C.L.I.S. (Vergers) - de l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Montagne Supérieure, - de la création d'un demi poste pour le dispositif Plus de Maîtres que de classes, attribué aux écoles élémentaires Montagne Supérieure et Blauberg. 																		

11	<p>Décide</p>	<p><u>Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subvention 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attribuer les subventions figurant dans le tableau ci annexé, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus, - pour les projets éligibles, de solliciter la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de toute collectivité ou Etablissement Public ou Privé susceptible d'intervenir sur ce champ. <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 sous : chapitre : 65, rubrique : 5222, article : 65742</p>																																						
12	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Attribution de subventions dans le cadre de l'opération Moselle Macadam Jeunesse 2015</u></p> <p>d'accorder, au titre du projet MOSELLE MACADAM JEUNESSE 2015, les subventions suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="376 651 1086 1480"> <thead> <tr> <th>ASSOCIATION</th> <th>Subvention attribuée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Amis bouliste</td><td>200,00</td></tr> <tr><td>Aviron</td><td>260,00</td></tr> <tr><td>Boxing club</td><td>250,00</td></tr> <tr><td>CSC</td><td>150,00</td></tr> <tr><td>Cercle Nautique</td><td>350,00</td></tr> <tr><td>CSL Beausoleil</td><td>150,00</td></tr> <tr><td>Ecole de Golf</td><td>400,00</td></tr> <tr><td>Espoir aéronautique</td><td>156,00</td></tr> <tr><td>ASSO Gymnastique</td><td>350,00</td></tr> <tr><td>Ludothèque</td><td>2 000,00</td></tr> <tr><td>Lutte</td><td>200,00</td></tr> <tr><td>MDC</td><td>180,00</td></tr> <tr><td>Pétanque Allmend</td><td>130,00</td></tr> <tr><td>Racing Club SGMS</td><td>2 363,00</td></tr> <tr><td>Sarreguemines Jump</td><td>1 000,00</td></tr> <tr><td>Tonic Boxe</td><td>1 850,00</td></tr> <tr><td>Triathlon Club</td><td>200,00</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>10 189,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les crédits sont disponibles au budget primitif 2015, sur la ligne « projets jeunesse » au chapitre 65, rubrique 5220, article 65742.</p>	ASSOCIATION	Subvention attribuée	Amis bouliste	200,00	Aviron	260,00	Boxing club	250,00	CSC	150,00	Cercle Nautique	350,00	CSL Beausoleil	150,00	Ecole de Golf	400,00	Espoir aéronautique	156,00	ASSO Gymnastique	350,00	Ludothèque	2 000,00	Lutte	200,00	MDC	180,00	Pétanque Allmend	130,00	Racing Club SGMS	2 363,00	Sarreguemines Jump	1 000,00	Tonic Boxe	1 850,00	Triathlon Club	200,00	TOTAL	10 189,00
ASSOCIATION	Subvention attribuée																																							
Amis bouliste	200,00																																							
Aviron	260,00																																							
Boxing club	250,00																																							
CSC	150,00																																							
Cercle Nautique	350,00																																							
CSL Beausoleil	150,00																																							
Ecole de Golf	400,00																																							
Espoir aéronautique	156,00																																							
ASSO Gymnastique	350,00																																							
Ludothèque	2 000,00																																							
Lutte	200,00																																							
MDC	180,00																																							
Pétanque Allmend	130,00																																							
Racing Club SGMS	2 363,00																																							
Sarreguemines Jump	1 000,00																																							
Tonic Boxe	1 850,00																																							
Triathlon Club	200,00																																							
TOTAL	10 189,00																																							
13	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Ville de Sarreguemines « Ville amie des enfants » - Renouvellement du label et signature d'une convention d'objectifs avec l'Unicef France</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter le dossier de candidature de la Ville de Sarreguemines, - d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à signer la présente convention d'objectifs pour une durée de 6 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application, - de s'engager à adhérer à l'UNICEF France en tant que personne morale, <p>- de verser le montant annuel de la cotisation qui s'élève à 200€ (deux cent euros) à partir de l'année de signature de la présente convention et pour la totalité de sa durée</p>																																						
14		<p><u>Signature du Contrat de Ville</u></p> <p>Point retiré.</p>																																						

15	Prend acte	<u>Dotation de solidarité Urbain et de Cohésion Sociale</u> de la présentation du rapport retraçant les actions de développement social urbain menées par la Ville de Sarreguemines
16	Décide à l'unanimité	<u>Adoption d'un règlement d'utilisation du skate parc de Sarreguemines</u> d'adopter le règlement relatif aux modalités d'utilisation du skate park de Sarreguemines.
17	Décide à l'unanimité	<u>Règlement d'occupation du domaine public</u> d'approuver le règlement d'occupation du domaine public .
18	Prend acte	<u>Présentation du Plan Communal de Sauvegarde</u> de la communication du rapport présentant le Plan Communal de Sauvegarde.
19	Décide à l'unanimité	<u>Délibération sur le principe d'une procédure de délégation de service public pour le service de l'eau potable</u> d'approuver le principe de la délégation de service public comme mode de gestion du service de l'eau et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager la procédure de DSP.
20	Décide à l'unanimité	<u>Délibération sur le principe d'une procédure de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur</u> - d'approuver le principe de la délégation de service public concessive pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur à créer - d'approuver le document définissant les caractéristiques générales du projet et des prestations que doit assurer le délégataire - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager la procédure de DSP - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention avec la CASC pour la mission d'assistance à Maître d'Ouvrage.
21	Décide à l'unanimité	<u>Fond de concours sobriété de l'éclairage public</u> - d'approuver l'opération de remplacement d'éclairage de la voie sur berge - de solliciter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences d'un fonds de concours de 10 000 € pour l'année 2015
22	Décide à l'unanimité	<u>Avenant pour le transfert des baux BOUYGUES à la société INFRACOS</u> d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les avenants de transfert aux conventions d'occupation du domaine public à la Société INFRACOS
23	Décide à l'unanimité	<u>Acquisition d'une emprise de terrain à prélever de la parcelle cadastrée section 57 n° 117 auprès de M. Jean Jacques KOCH – Rue de Graefenthal</u> - d'acquérir auprès Monsieur Jean Jacques KOCH, demeurant 17 rue des Muguets à Sarreguemines, la parcelle, cadastrée provisoirement Section 57, N° 2/117 de 16 m², pour un montant total de 16 €, - les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 1 616,- € correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais de géomètre, d'acte et de notaire, seront à prévoir au budget général 2015 en section d'investissement Chapitre 21 Sous Rubrique 8220 Nature 2112 Opération VOIACQ15 23FO, - de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.

24	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Modification du tracé d'un fossé d'eau pluviale – Quartier de Neunkirch (rue de Deux Ponts - Acquisition d'une bande de terrain et mise en place d'une servitude de passage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir auprès des consorts MOSSER une emprise de 150 m², cadastrée provisoirement Section 56, N° 2/57, pour un montant total de 1 500 €, - de mettre en place une servitude de passage sur les parcelles cadastrées Section 56, n°182 et 183 et d'indemniser la SCI MERMOZ, représentée par SARREGUEMINES IMMOBILIER, pour un montant total et unique de 1 400 € correspondant à la surface impactée par le projet, - de prendre en charge les frais de géomètre, d'acte et de notaire, - les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 5 500,- € correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais de géomètre, d'acte et de notaire, sont inscrits au budget général 2015 en section d'investissement sous Rubrique 8240 Nature 2118 Opération FONACQ15 23FO Acquisitions Foncières, - de faire établir l'acte de vente et l'acte de servitude par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes définitifs ainsi que tout document qui s'y réfère.
25	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Aménagement du pôle multimodal de Sarreguemines – Nouvel échange de terrains réorganisant le stationnement de la copropriété 7 Place de la Gare abritant la Gare Routière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de procéder à la désaffectation de l'emprise de 692 m², cadastrée provisoirement Section 22, N° 3/36, qui sera cédée par la Ville, - de prononcer le déclassement dans le domaine privé de la Ville de l'emprise précitée, - d'acquérir auprès des différents copropriétaires, à savoir la SCI MADELEINE (Indivision Malmasson – Stroh), la SA INTERGEST, les consorts STROH, CCM, INTERPATRIMOINE et la SCI ST JOSEPH, trois parcelles cadastrées Section 22, N° 306, 308, 310 et 311 d'une surface totale de 7,12 ares pour un montant total de 28 500,- € HT, - de céder aux différents copropriétaires, à savoir la SCI MADELEINE (Indivision Malmasson – Stroh), la SA INTERGEST, les consorts STROH, CCM, INTERPATRIMOINE et la SCI ST JOSEPH (selon une répartition des places à convenir entre les différents copropriétaires) une emprise de 692 m², cadastrée provisoirement Section 22, N° 3/36, située à l'arrière de l'immeuble de la gare routière, après rétablissement du stationnement supprimé par la création de la nouvelle voie et pour un montant total de 28 500 € HT, - de prévoir une servitude de passage sur la parcelle cadastrée provisoirement Section 22, N° 3/36 au profit de la parcelle cadastrée provisoirement Section 22, N° 2/36, - de prendre en charge les frais de géomètre, d'acte et de notaire, liés à cet échange, - les crédits nécessaires en dépenses et en recettes pour cet échange sont à inscrire au Budget Général 2015 par décision modificative comme suit : <p align="center">1) Pour l'acquisition</p> <p>En dépenses, un montant de 28 500 €, correspondant au prix de vente : chapitre 21 – sous rubrique 8220 - nature 2112 – VOIACQ15 - service gestionnaire 23FO</p> <p align="center">2) Pour la cession</p> <p>En recettes réelles, un montant de 28 500 € : sur l'imputation budgétaire chapitre 024, sous rubrique 01 20 – nature 024 –CESSIONS –service gestionnaire 11FI,</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la réalisation de cette opération ainsi que l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère.
26	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Lotissement du Forst – Commercialisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder les différents lots de terrain à bâtir comme suit :

Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge
6	76	158/19	788 m ²	M. et Mme ISEL Guillaume	68 556,00 €	8 899,25 €
9	76	161/19	665 m ²	M. HESLING Denis et Mme Stéphanie RIMLINGER	57 855,00 €	7 510,16 €
10	76	162/19	705 m ²	M et Mme DOGAN Guray	61 335,00 €	7 961,89 €
12	76	164/19	769 m ²	M et Mme CAMBEL Andrée	66 903,00 €	8 684,68 €
13 et 14	76	165/19 et 166/19	1 196 m ²	M et Mme DEBARD Eddy	104 052,00 €	13 506,99 €
15	76	167/19	496 m ²	M. KABAYEL Suleyman	43 152,00 €	5 601,56 €
22	76	174/19	609 m ²	M et Mme DILEK Fatih	52 983,00 €	6 877,72€
45	76	197/19	743 m ²	M. Yann YVON et M. Michel HARY	64 641,00 €	8 391,05 €
<i>Total pour mémoire :</i>					519 477,00 €	
<p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ces opérations</p>						
27	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention entre la Ville et la CASC pour la mise à disposition d'un service instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation des sols</u></p> <p>- d'approuver la convention pour la mise à disposition du service instruction à la ville de Sarreguemines,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les décisions concernant l'application de celle-ci.</p>				
28	Décide à l'unanimité	<p><u>Réalisation de la Maison Relais Rue Edouard Jaunez – Approbation du bail emphytéotique administratif à conclure avec Sarreguemines Confluences Habitat</u></p> <p>- d'approuver le projet de bail emphytéotique administratif à conclure avec Sarreguemines Confluences Habitat dans le cadre de la réalisation de la Maison Relais sur la parcelle communale cadastrée section 13 n° 589/30 d'une contenance de 19,47 ares,</p> <p>- d'approuver les dispositions de ce bail fixant sa durée à 55 ans, moyennant le versement d'une redevance définitive, capitalisée pour toute la durée du bail, d'un montant de 55,- € sans possibilité de révision,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique administratif à intervenir ainsi que tout document qui s'y réfère.</p>				
29	Décide à l'unanimité	<p><u>Intention de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) – Secteur des Faïenceries</u></p> <p>- De valider l'intention de création de ZAC sur l'ancien site des Faïenceries.</p> <p>- D'approuver le périmètre d'études préalables et les objectifs d'aménagement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement touristique et la mise en valeur du centre ville par : <ul style="list-style-type: none"> - La relocalisation du Musée du centre ville - L'implantation d'un nouvel équipement hôtelier pour répondre à la demande d'hébergement touristique et également aux demandes des industriels de la zone - L'aménagement du parc des Faïenceries en parc urbain et la création à terme d'un nouvel équipement culturel • Préserver et valoriser le capital paysager du site par l'aménagement paysager des berges et la constitution d'un cheminement et d'une trame verte reliant les berges de la rivière au parc des Faïenceries • Contribuer à une insertion urbaine respectueuse de l'environnement et du paysage • Définir des surfaces d'habitations privées ou publiques avec des commerces de proximité 				

		<p>- D'ouvrir la concertation conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un onglet spécifique dans la rubrique « Service aux citoyens » sur le site Internet de la commune pour l'opération sur le projet d'aménagement de l'ancien site des Faïenceries et l'utiliser pour publier des informations relatives à l'avancée des études. • Publier dans la revue « Reflets » au moins une fois par an des informations sur le projet d'aménagement et sur l'avancée des études. • Mettre un dossier d'information sur le projet à disposition du public dans les locaux de la Mairie (Service Urbanisme). • Ouvrir un registre en mairie dans les locaux service urbanisme permettant de consigner l'ensemble des observations, remarques et suggestions du public. • Associer à l'avancement des études, les associations locales, les conseils de quartiers concernés et les propriétaires riverains. <p>A l'issue des pré-études de l'opération d'aménagement et avant toute éventuelle délibération de création de la ZAC, il sera présenté le bilan de cette concertation.</p> <p>- De charger Monsieur le Maire de mener la concertation.</p> <p>- De décider du lancement des études préalables à la création d'une ZAC et notamment la conduite d'une étude environnementale sur une année.</p> <p>- D'inscrire les crédits nécessaires en dépenses pour les études, soit 20 000,- €, par décision modificative au BP 2015 : Crédits augmentés au chapitre 20 – sous-rubrique 8243 – nature 2031 – 15ZACFAY – service gestionnaire 23UR – Crédits diminués au chapitre 21 – sous-rubrique 8243 – nature 2151 – 14SITJAU – service gestionnaire 23UR</p> <p>- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce ou document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.</p> <p>- De prendre les mesures de publicité prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et celles visés à l'article R.111-47 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention à caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.</p>
30	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention d'aide à la stérilisation des chats libres avec la SPA</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'aide à la stérilisation des chats libres avec la SPA.</p>
31	Prend acte	<p><u>Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT – Communication(s))</u></p> <p>A – des renoncations à l'exercice du droit de préemption B – des attributions de marchés publics C – de la communication des actions en justice intentée au nom de la commune ou contre la commune D – de la présentation de la nouvelle identité visuelle de la Commune de Sarreguemines</p>
32		<p><u>Divers</u></p> <p><u>A – Fixation des loyers au 51 rue Jaunez suite à la réhabilitation de l'immeuble</u></p> <p>de fixer le montant des nouveaux loyers de l'immeuble sis 51 rue Jaunez à compter du 1er juillet 2015 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 260 € pour le logement du RDC (F2), - 425 € pour le logement du 1er étage + 2 pièces au RDC (F6), - 260 € pour le logement du 2ème étage (F2), - 50 € pour le garage et un emplacement de caravane.

**Compte rendu des décisions prises
lors de la 12e réunion plénière du Conseil Municipal
du 21 septembre 2015**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<p><u>Approbation du compte rendu de la 11^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le compte rendu de la 11^{ème} séance du Conseil Municipal du 22.06.2015</p>																																			
2	Prend acte	<p><u>Présentation au Conseil Municipal des rapports du Maire sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable et de l'eau industrielle pour l'année 2014</u></p> <p>de la présentation des rapports d'activités 2014 du délégataire des services de l'Eau et de l'Assainissement.</p>																																			
3	Décide à l'unanimité	<p><u>Virement de crédits par voie de décision modificative – Fréquentation du centre nautique par les scolaires</u></p> <p>D'autoriser, par voie de décision modificative, le virement de crédits suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crédits à inscrire au chapitre 011 / sous rubrique 253 / compte 62876 / serv.gest. 12 EN : 42 347 60 € • Crédits à diminuer au chapitre 012 / sous rubrique 0202/ compte 64111 / serv.gest. 12 PT : • 42 347,60 € 																																			
4	Décide à l'unanimité	<p><u>Décision modificative – Travaux de voirie – Transfert des frais d'études</u></p> <p>- d'inscrire au budget, par voie de décision modificative après budget primitif, un crédit de 9 265,22 € comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>N° Inventaire</th> <th>Imputation budgétaire</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> <th>Travaux aboutis en 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6202</td> <td>8220-2315(1)-VOITRA13-11FI</td> <td>4 883,27</td> <td></td> <td>Sécurisation rue de Deux-Ponts</td> </tr> <tr> <td>5602</td> <td>8220-2031-VOIETU13-11FI</td> <td></td> <td>4 883,27</td> <td>Sécurisation rue de Deux-Ponts</td> </tr> <tr> <td>2151158220 VOIDENIS</td> <td>8220-21511-VOIDENIS-11FI</td> <td>4 381,95</td> <td></td> <td>Travaux voirie Saint Denis-Ormes</td> </tr> <tr> <td>5308</td> <td>8220-2031-VOIDENIS-11FI</td> <td></td> <td>4 381,95</td> <td>Travaux voirie Saint Denis-Ormes</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>9 265,22</td> <td>9 265,22</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	N° Inventaire	Imputation budgétaire	Dépenses	Recettes	Travaux aboutis en 2015	6202	8220-2315(1)-VOITRA13-11FI	4 883,27		Sécurisation rue de Deux-Ponts	5602	8220-2031-VOIETU13-11FI		4 883,27	Sécurisation rue de Deux-Ponts	2151158220 VOIDENIS	8220-21511-VOIDENIS-11FI	4 381,95		Travaux voirie Saint Denis-Ormes	5308	8220-2031-VOIDENIS-11FI		4 381,95	Travaux voirie Saint Denis-Ormes		TOTAL	9 265,22	9 265,22						
N° Inventaire	Imputation budgétaire	Dépenses	Recettes	Travaux aboutis en 2015																																	
6202	8220-2315(1)-VOITRA13-11FI	4 883,27		Sécurisation rue de Deux-Ponts																																	
5602	8220-2031-VOIETU13-11FI		4 883,27	Sécurisation rue de Deux-Ponts																																	
2151158220 VOIDENIS	8220-21511-VOIDENIS-11FI	4 381,95		Travaux voirie Saint Denis-Ormes																																	
5308	8220-2031-VOIDENIS-11FI		4 381,95	Travaux voirie Saint Denis-Ormes																																	
	TOTAL	9 265,22	9 265,22																																		
5	Décide à l'unanimité	<p><u>Décision modificative – indemnités de sinistres</u></p> <p>- d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Sinistres</th> <th>Inscription dépense</th> <th>Imputation dépense</th> <th>Article Dépense</th> <th>Service Gestion.</th> <th>Montant de l'indemnité</th> <th>Imputation Recette</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dégâts des eaux Gymnase Le Pennec Sinistre 36.15 25/06/2015</td> <td>7 894,00 €</td> <td>011/411</td> <td>61522</td> <td>13SP</td> <td>7 894 €</td> <td>7788</td> </tr> <tr> <td>Dégâts des eaux Gymnase Le Pennec Sinistre 30.15 09/03/2015</td> <td>11133,00 €</td> <td>011/411</td> <td>61522</td> <td>13SP</td> <td>11133,00 €</td> <td>7788</td> </tr> <tr> <td>Vandalisme Maison Quartier Neunkirch 27/06/2015</td> <td>5 143,00 €</td> <td>011/4222</td> <td>61522</td> <td>13JE</td> <td>5 143,00 €</td> <td>7788</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total : 24 170,00 €</td> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total :</td> <td colspan="3" style="text-align: right;">24 170,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion.	Montant de l'indemnité	Imputation Recette	Dégâts des eaux Gymnase Le Pennec Sinistre 36.15 25/06/2015	7 894,00 €	011/411	61522	13SP	7 894 €	7788	Dégâts des eaux Gymnase Le Pennec Sinistre 30.15 09/03/2015	11133,00 €	011/411	61522	13SP	11133,00 €	7788	Vandalisme Maison Quartier Neunkirch 27/06/2015	5 143,00 €	011/4222	61522	13JE	5 143,00 €	7788	Total : 24 170,00 €		Total :		24 170,00 €		
Sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion.	Montant de l'indemnité	Imputation Recette																															
Dégâts des eaux Gymnase Le Pennec Sinistre 36.15 25/06/2015	7 894,00 €	011/411	61522	13SP	7 894 €	7788																															
Dégâts des eaux Gymnase Le Pennec Sinistre 30.15 09/03/2015	11133,00 €	011/411	61522	13SP	11133,00 €	7788																															
Vandalisme Maison Quartier Neunkirch 27/06/2015	5 143,00 €	011/4222	61522	13JE	5 143,00 €	7788																															
Total : 24 170,00 €		Total :		24 170,00 €																																	

6	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur pour le 1^{er} janvier 2016</u></p> <p>de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) à 8,50 à partir du 1^{er} janvier 2016,</p>																																																				
7	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Mise en place et signature d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT)</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le PEDT qui a valeur de convention avec les services de l'Etat.</p>																																																				
8	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Contrat de ville - Attribution de subventions 2015</u></p> <p>- d'attribuer les subventions suivantes :</p> <p>➤ <u>Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines</u></p> <table border="0"> <tr><td>- Mise en relation des jeunes en grande difficulté avec l'entreprise :</td><td align="right">5 000 €</td></tr> <tr><td>- Semaine de l'alternance :</td><td align="right">5 000 €</td></tr> <tr><td>- Regards sur les métiers :</td><td align="right">2 100 €</td></tr> <tr><td>- Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi :</td><td align="right">1 800 €</td></tr> <tr><td>- Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville :</td><td align="right">4 300 €</td></tr> <tr><td>TOTAL :</td><td align="right">18 200 €</td></tr> </table> <p>➤ <u>Equipe de Prévention Spécialisée - CMSEA</u></p> <table border="0"> <tr><td>- En route vers l'emploi :</td><td align="right">1 080€</td></tr> <tr><td>- Parents-jeunes pour des liens renforcés :</td><td align="right">1 700€</td></tr> <tr><td>TOTAL :</td><td align="right">2 780 €</td></tr> </table> <p>➤ <u>Centre Socioculturel</u></p> <table border="0"> <tr><td>- Actions familiales :</td><td align="right">3 500 €</td></tr> <tr><td>- Prévention de la délinquance :</td><td align="right">3 600 €</td></tr> <tr><td>- Animation de rue 2015 :</td><td align="right">3 750 €</td></tr> <tr><td>- Actions pour la citoyenneté :</td><td align="right">1 304 €</td></tr> <tr><td>TOTAL :</td><td align="right">12 154 €</td></tr> </table> <p>➤ <u>Ludothèque Beausoleil</u></p> <table border="0"> <tr><td>- Atelier d'éveil au plaisir de lire :</td><td align="right">16 500 €</td></tr> <tr><td>- Jeu en cité :</td><td align="right">5 300 €</td></tr> <tr><td>TOTAL :</td><td align="right">21 800 €</td></tr> </table> <p>➤ <u>Association Proximité</u></p> <table border="0"> <tr><td>- Point rencontre :</td><td align="right">6 000 €</td></tr> <tr><td>TOTAL :</td><td align="right">6 000 €</td></tr> </table> <p>➤ <u>Cap Emploi</u></p> <table border="0"> <tr><td>- Emploi et développement économique :</td><td align="right">12 000 €</td></tr> <tr><td>TOTAL :</td><td align="right">12 000 €</td></tr> </table> <p>➤ <u>ASS Lutte</u></p> <table border="0"> <tr><td>- Tournoi de Moosch :</td><td align="right">1 000 €</td></tr> <tr><td>TOTAL :</td><td align="right">1 000 €</td></tr> </table> <p>➤ <u>Racing club de Sarreguemines</u></p> <table border="0"> <tr><td>- Interaction parents-association :</td><td align="right">1 000 €</td></tr> <tr><td>- Tournoi à Cannes :</td><td align="right">1 000 €</td></tr> <tr><td>- Actions liées à la citoyenneté :</td><td align="right">500 €</td></tr> </table>	- Mise en relation des jeunes en grande difficulté avec l'entreprise :	5 000 €	- Semaine de l'alternance :	5 000 €	- Regards sur les métiers :	2 100 €	- Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi :	1 800 €	- Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville :	4 300 €	TOTAL :	18 200 €	- En route vers l'emploi :	1 080€	- Parents-jeunes pour des liens renforcés :	1 700€	TOTAL :	2 780 €	- Actions familiales :	3 500 €	- Prévention de la délinquance :	3 600 €	- Animation de rue 2015 :	3 750 €	- Actions pour la citoyenneté :	1 304 €	TOTAL :	12 154 €	- Atelier d'éveil au plaisir de lire :	16 500 €	- Jeu en cité :	5 300 €	TOTAL :	21 800 €	- Point rencontre :	6 000 €	TOTAL :	6 000 €	- Emploi et développement économique :	12 000 €	TOTAL :	12 000 €	- Tournoi de Moosch :	1 000 €	TOTAL :	1 000 €	- Interaction parents-association :	1 000 €	- Tournoi à Cannes :	1 000 €	- Actions liées à la citoyenneté :	500 €
- Mise en relation des jeunes en grande difficulté avec l'entreprise :	5 000 €																																																					
- Semaine de l'alternance :	5 000 €																																																					
- Regards sur les métiers :	2 100 €																																																					
- Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi :	1 800 €																																																					
- Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville :	4 300 €																																																					
TOTAL :	18 200 €																																																					
- En route vers l'emploi :	1 080€																																																					
- Parents-jeunes pour des liens renforcés :	1 700€																																																					
TOTAL :	2 780 €																																																					
- Actions familiales :	3 500 €																																																					
- Prévention de la délinquance :	3 600 €																																																					
- Animation de rue 2015 :	3 750 €																																																					
- Actions pour la citoyenneté :	1 304 €																																																					
TOTAL :	12 154 €																																																					
- Atelier d'éveil au plaisir de lire :	16 500 €																																																					
- Jeu en cité :	5 300 €																																																					
TOTAL :	21 800 €																																																					
- Point rencontre :	6 000 €																																																					
TOTAL :	6 000 €																																																					
- Emploi et développement économique :	12 000 €																																																					
TOTAL :	12 000 €																																																					
- Tournoi de Moosch :	1 000 €																																																					
TOTAL :	1 000 €																																																					
- Interaction parents-association :	1 000 €																																																					
- Tournoi à Cannes :	1 000 €																																																					
- Actions liées à la citoyenneté :	500 €																																																					

		<p>TOTAL : 2 500 €</p> <p>TOTAL GENERAL : 76 434 €</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au BP2015 sous Chapitre 65, Rubrique 8241, Article 65744 (Animations - Politique de la Ville).</p>
9	Décide à l'unanimité	<p><u>Utilisation d'équipements sportifs communaux par les lycées de Sarreguemines – Signature d'un avenant n°3 avec la Région</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux par les Lycées de Sarreguemines</p>
10	Prend acte	<p><u>Rapport d'activité 2014 du délégataire des parcs de stationnement</u></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2014 de la sté VINCI PARK, délégataire des parcs de stationnement du Moulin et du Carré Louvain</p>
11	Prend acte	<p><u>Rapport d'activité 2014 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique</u></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2014 de la sté VINCI PARK, délégataire du stationnement payant sur voirie publique</p>
12	Décide à l'unanimité	<p><u>Avenant de transfert quadripartite aux conventions d'occupation du domaine public signées avec SFR</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les avenants de transfert des conventions précitées d'occupation de domaine public à la Société INFRACOS</p>
13	Décide à l'unanimité	<p><u>Fonds de concours CASC pour la mise en accessibilité – Travaux rue de la Cité</u></p> <p>d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter de la Communauté d'Agglomération au titre de programme 2014-2016, la subvention de 5 000 € dans le cadre du fonds de concours pour la mise en accessibilité, à l'appui d'un dossier reprenant l'opération à réaliser en 2015 à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abaissement des bordures de trottoirs au droit du passage piétons au carrefour Pont des Alliés et rue de la Cité. - Elargissement du trottoir existant rue de la Cité au droit des immeubles sis 2 et 4, à savoir la Résidence du Centre qui héberge des personnes âgées valides et handicapées. - Mise en place de bandes d'éveil de vigilance pour malvoyants sur les trottoirs au droit des passages piétons Pont des Alliés / rue de la Cité et rue de la Cité / rue du Maréchal Foch.
14	Décide à l'unanimité	<p><u>Agenda d'Accessibilité Programmée</u></p> <p>D'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer auprès du Prefet de la Moselle, l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Sarreguemines</p>
15	Décide sous 4 oppositions et 2	<p><u>Projet de réalisation d'un parking privé par les copropriétaires du 20 au 24 rue Roth – Square Wiltzer – Approbation du bail emphytéotique portant sur la parcelle communale cadastrée section 07 n° 271</u></p> <p>- de consentir aux Copropriétaires du 20 au 24 rue Roth, à savoir M. Daniel ALLMANG et son épouse Simone BOUR, M. Jean-Paul BOUR, Mme Marie-Rose THEOBALD, Mme Jacqueline THEOBALD, M. Thierry GUNTHER et Mme Marie-Eliane BOUR épouse VEYRIER, un bail emphytéotique pour la réalisation d'un parking privé, composé de 6 places de stationnement et 5 garages portant sur l'emprise de terrain cadastrée Section 07, N° 271 de 350 m²,</p>

	abstentions	<p>- d'approuver les dispositions de ce bail fixant sa durée à 30 ans, moyennant le versement d'une redevance unique et forfaitaire d'un montant de 5,- € sans possibilité de révision,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir ainsi que tout document qui s'y réfère, les frais d'acte notarié étant supportés par les Copropriétaires du 20 au 24 rue Roth.</p>																																																	
16	Décide à l'unanimité	<p><u>Lotissement du Forst – Commercialisation</u></p> <p>- de céder les différents lots de terrain à bâtir comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Superficie</th> <th>Acquéreurs</th> <th>Prix TTC de vente</th> <th>Dont TVA sur la marge</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>32</td> <td>76</td> <td>184/19</td> <td>688 m²</td> <td>M. Umit YILMAZ et Mlle Malika BENHENNI</td> <td>59 856,00 €</td> <td>7 769,91 €</td> </tr> <tr> <td>34</td> <td>76</td> <td>186/19</td> <td>540 m²</td> <td>M. et Mme Silas RUMMEL - BRZUSZKIEWICZ</td> <td>46 980,00 €</td> <td>6 098,47 €</td> </tr> <tr> <td>37</td> <td>76</td> <td>189/19</td> <td>594 m²</td> <td>M. Mikaël MERTZ et Mlle Anémone BOUR</td> <td>51 678,00 €</td> <td>6 708,32 €</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>76</td> <td>192/19</td> <td>657 m²</td> <td>M. Adriano TANCREDI et Mlle Kathia MISIC</td> <td>57 159,00 €</td> <td>7 419,81 €</td> </tr> <tr> <td>43</td> <td>76</td> <td>195/19</td> <td>724 m²</td> <td>M. Deniz BOZYIGIT</td> <td>62 988,00 €</td> <td>8 176,47 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;"><i>Total pour mémoire :</i></td> <td>278 661,00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>- d'autoriser M. le Député Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ces opérations.</p>	Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge	32	76	184/19	688 m ²	M. Umit YILMAZ et Mlle Malika BENHENNI	59 856,00 €	7 769,91 €	34	76	186/19	540 m ²	M. et Mme Silas RUMMEL - BRZUSZKIEWICZ	46 980,00 €	6 098,47 €	37	76	189/19	594 m ²	M. Mikaël MERTZ et Mlle Anémone BOUR	51 678,00 €	6 708,32 €	40	76	192/19	657 m ²	M. Adriano TANCREDI et Mlle Kathia MISIC	57 159,00 €	7 419,81 €	43	76	195/19	724 m ²	M. Deniz BOZYIGIT	62 988,00 €	8 176,47 €	<i>Total pour mémoire :</i>					278 661,00 €	
Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge																																													
32	76	184/19	688 m ²	M. Umit YILMAZ et Mlle Malika BENHENNI	59 856,00 €	7 769,91 €																																													
34	76	186/19	540 m ²	M. et Mme Silas RUMMEL - BRZUSZKIEWICZ	46 980,00 €	6 098,47 €																																													
37	76	189/19	594 m ²	M. Mikaël MERTZ et Mlle Anémone BOUR	51 678,00 €	6 708,32 €																																													
40	76	192/19	657 m ²	M. Adriano TANCREDI et Mlle Kathia MISIC	57 159,00 €	7 419,81 €																																													
43	76	195/19	724 m ²	M. Deniz BOZYIGIT	62 988,00 €	8 176,47 €																																													
<i>Total pour mémoire :</i>					278 661,00 €																																														
17	Décide à l'unanimité	<p><u>Délégation du droit de préemption au profit de la CASC – Ensemble immobilier 2b, rue Thomas Edison situé en zone industrielle de Sarreguemines</u></p> <p>- de déléguer le droit de préemption dont bénéficie la Ville et portant sur l'ensemble immobilier, Section 13, N° 490/75 et 492/75 d'une contenance totale de 34,98 ares, sis 2B rue Thomas Edison, au profit de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) dans le cadre des opérations d'aménagement qui ont pour objet, entre autres, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délégation.</p>																																																	
18	Prend acte	<p><u>Dénomination des rues – Lotissement du Forst à Foldersviller</u></p> <p>- de dénommer les deux rues, la place et l'impasse constituant la voirie du lotissement du Forst au quartier de Foldersviller selon les appellations suivantes : « Noisetiers », « Cormiers » et « Alisiers » suivant plan annexé.</p> <p>- d'incorporer ces voies dans le domaine public de la voirie communale (680 mètres de voirie)</p> <p>- d'autoriser M. le Député Maire à signer l'arrêté y afférent et toutes les pièces à intervenir.</p>																																																	
19	Prend acte	<p><u>Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT - Communication(s))</u></p> <p>A - des renoncations à l'exercice du droit de préemption</p> <p>B – de l'emploi des dépenses imprévues</p>																																																	
20		<p>Points divers</p> <p>A – Actualisation de l'état des effectifs</p>																																																	

	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p>de procéder aux suppressions et créations suivantes à l'état des effectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filière Administrative avec effet au 1^{er} septembre 2015 Création d'un poste d'adjoint administratif au 1^{ère} classe à temps non complet (17,5 h/35^{ème}) - Filière Technique avec effet au 1^{er} janvier 2016 Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe Création de 2 poste d'agent de maîtrise - Filière Culturelle avec effet au 1^{er} janvier 2016 Suppression de 2 postes d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe Création de 2 postes d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe <p>B – <u>Motion</u></p>
	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p>d'adopter la motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.</p> <p>C – <u>Débat sur les migrants</u></p>

Le compte rendu intégral de cette séance pourra consulté à la Direction Générale des Services

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Compte rendu des décisions prises lors de la
13e réunion plénière du Conseil Municipal du 02 novembre 2015**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<p><u>Approbation du compte rendu de la 12^e séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le compte rendu de la 12^e séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2015</p>
2		<p><u>Bilan du mandat 2012-2015 du Conseil Municipal des jeunes</u></p> <p>Communication des travaux et actions réalisés par les 4 commissions (Environnement – Aide à la personne – Aménagement urbain – Dépendances) du Conseil Municipal des Jeunes durant le mandat 2012-2015.</p>
3	Décide à l'unanimité	<p><u>Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire</u></p> <p>de compléter comme suit sa délibération du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire :</p> <p><u>Délégation complétée :</u> f) créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. (référence : art. L.2122-22, 7° du CGCT)</p> <p><u>Délégation ajoutée :</u> q) demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : à chaque réunion obligatoire du conseil municipal, le maire rendra compte de l'usage éventuel de cette délégation en précisant le budget prévisionnel transmis à l'appui des demandes de subventions. (référence : art. L.2122-22, 26° du CGCT)</p>
4	Décide à l'unanimité	<p><u>Stationnement payant sur voirie – Renouvellement de la délégation de service public</u></p> <p>- de déléguer à la Sté VINCI PARK CGST l'exploitation du stationnement payant sur voirie publique, à compter du 01/01/2016, aux conditions prévues par le projet de convention et ses annexes</p> <p>- autorise Monsieur le Député Maire à signer la convention et toutes pièces y afférentes.</p>
5	Décide à l'unanimité	<p><u>Parc de stationnement du Carré Louvain : perte d'exploitation du délégataire sur exercice 2014 – Avenant n° 7 à la convention du 21.08.2006</u></p> <p>- d'accepter la prise en compte, par le délégataire, de la perte d'exploitation résultant sur l'exercice 2014 de la neutralisation de 52 places de stationnement dans le parking du Carré Louvain (52 places au sous-sol et 77 places en terrasse), selon décompte ci-annexé ;</p> <p>- autorise M. le Député Maire à signer l'avenant n° 7 à intervenir à la convention du 21/08/2006</p> <p>- de verser au délégataire le montant correspondant sur les crédits inscrits au budget annexe des parcs de stationnement, sous-rubrique 8225 / nature 658 / antenne 65870 , à savoir : 8.497,37 € + 1.634,28 € = 10.131,65 €.</p>
6	Décide sous 3	<p><u>Convention de mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur el territoire de la ville</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions qui conduit le processus de dématérialisation complète</p>

	oppositions	de la chaîne contraventionnelle des amendes des 4 premières catégories.													
7	Décide à l'unanimité	<u>Signature d'une convention avec l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour l'achat de gilets pare-balles pour les agents de la police municipale et de la surveillance de la voirie</u> -d'autoriser le Maire a signer la convention avec l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour l'achat de gilets pare-ballesainsi que toutes pièces s'y rapportant													
8	Décide à l'unanimité	<u>Demande de subvention complémentaire dans le cadre du programme d'action de coopération transfrontalière INTERREG IV « Bande Bleue II »</u> - d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération comme suit : <table style="margin-left: 40px; width: 100%;"> <tr> <td>- Conseil Régional de Lorraine</td> <td style="text-align: right;">11 250,00 €</td> </tr> <tr> <td>- Etat</td> <td style="text-align: right;">12 188,55 €</td> </tr> <tr> <td>- Ville de Sarreguemines</td> <td style="text-align: right;">72 542,61 €</td> </tr> <tr> <td>- INTERREG</td> <td style="text-align: right;">95 981,16 €</td> </tr> </table> Le montant total du projet est de 191 962.32 € HT - de solliciter une augmentation de la participation des fonds Interreg. - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents relatifs à cette opération ainsi que toutes pièces s'y rapportant						- Conseil Régional de Lorraine	11 250,00 €	- Etat	12 188,55 €	- Ville de Sarreguemines	72 542,61 €	- INTERREG	95 981,16 €
- Conseil Régional de Lorraine	11 250,00 €														
- Etat	12 188,55 €														
- Ville de Sarreguemines	72 542,61 €														
- INTERREG	95 981,16 €														
9	Décide à l'unanimité	<u>Demande de subvention pour la réhabilitation de la Maison Franco-allemand</u> - d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit : <table style="margin-left: 40px; width: 100%;"> <tr> <td>- Conseil Régional de Lorraine</td> <td style="text-align: right;">: 150 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Subvention PACTE LORRAINE 2014-2016</td> <td style="text-align: right;">: 211 084 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Ville de Sarreguemines</td> <td style="text-align: right;">: 154 750 € HT</td> </tr> </table> Le coût total des travaux est estimé à 515 834 € HT. - de solliciter la participation financière du Conseil Régional de Lorraine - de solliciter une participation financière au titre du Pacte Lorraine 2014-2016 - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents relatifs à cette opération ainsi que toutes pièces s'y rapportant - d'inscrire les crédits correspondants aux budgets respectifs et de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions. Cette délibération annule et remplace la délibération du 22 juin 2015 point 4, relative à la demande de subvention pour la réhabilitation de la Maison Franco Allemande.						- Conseil Régional de Lorraine	: 150 000 € HT	- Subvention PACTE LORRAINE 2014-2016	: 211 084 € HT	- Ville de Sarreguemines	: 154 750 € HT		
- Conseil Régional de Lorraine	: 150 000 € HT														
- Subvention PACTE LORRAINE 2014-2016	: 211 084 € HT														
- Ville de Sarreguemines	: 154 750 € HT														
10	Décide à l'unanimité	<u>Décisions modificatives - indemnités de sinistre</u> - d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :													
		Sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion.	Montant de l'indemnité	Imputation Recette							
		Incendie Casino 10/09/2015	1 480,00 €	011/33 21	61522	21BA	1 480,00 €	7788							

		Dégât des eaux Ateliers Municipaux 19/07/2015	1 091,18 €	011/0200	61522	21BA	1 091,18 €	7788
		Vandalisme Ecole du Blaumberg 11/03/2015	415,01 €	011/212	61522	12EN	415,01 €	7788
		Incendie Presbytère Neunkirch 10/07/2015	2 721,00€	011/0251	61522	12EN	2 721,00 €	7788
		Bris de biens Culture 30/06/2015	822,13€	011/33 20	61558	14DC	822,13 €	7788
		Total : 6 529,32		Total : 6 529,32 €				
11	Décide à l'unanimité	<u>Prise en compte de la vente de bois dans le calcul de la DGF – Création d'un budget annexe « Forêts »</u> - de créer le budget annexe des Forêts communales à compter du 1 ^{er} janvier 2016 dont les caractéristiques sont les suivantes <ul style="list-style-type: none"> • objet : exploitation, aménagement et entretien du patrimoine forestier communal • instruction budgétaire et comptable M4 • durée d'amortissement : agencements et aménagements de forêts non amortissables • TVA : assujettissement - d'autoriser le Député-Maire à signer tous les documents relatifs à cette création						
12	Décide à l'unanimité	<u>Fixation de l'indemnité de logement du Rabbin pour l'année 2016</u> d'inscrire le crédit nécessaire soit 2 907,10 € au budget primitif 2016, chapitre 012 – rubrique 0251 article 641312 - 12EN.						
13	Décide à l'unanimité	<u>Fixation de l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse pour l'année 2016</u> - de donner un avis favorable au maintien de l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse protestante luthérienne de Sarreguemines, pour l'année 2016, à 8 014,27 €. - d'inscrire le crédit nécessaire au budget primitif 2016 chapitre 012 - rubrique 0251 article 641312 - 12EN.						
14	Décide à l'unanimité	<u>Délégation de service public pour l'accueil périscolaire et extrascolaire de la Ville de Sarreguemines</u> - de déléguer à l'Office Mosellan des Activités Pluri-éducatives (O.M.A.P.), représenté par son président Monsieur Thierry FERRARI, l'exploitation de l'activité périscolaire et extra scolaire, à compter du 01/01/2016, aux conditions prévues par le projet de convention et ses annexes joints à la présente délibération. - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention et toutes pièces y afférentes.						
15	Décide à l'unanimité	<u>Attribution d'une subvention à l'association Abyss dans le cadre de l'opération Moselle Macadam Jeunesse 2015</u> d'accorder, au titre du projet MOSELLE MACADAM JEUNESSE 2015 une subvention de 1 000 € à l'association Abyss. Les crédits sont disponibles au budget primitif 2015 : ligne « projets jeunesse » chapitre 65 rubrique 5220 – article 65742						
16		<u>Attribution d'une subvention à la Ludothèque – Journal Rap'porteur</u>						

	Décide à l'unanimité	d'attribuer à la ludothèque Beausoleil une subvention d'un montant de 6 000 € pour son projet « journal Rap'porteur » Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 : « animation urbaine » chapitre 65 – rubrique 5220 – Article 65742
17	Décide à l'unanimité	<u>Adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartiers</u> - d'adopter la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cette charte
18	Décide à l'unanimité	<u>Attribution de subvention dans le cadre du PRE</u> - d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre du projet de réussite éducative : ❖ Equipe Saint Vincent - les paniers du Maraîcher 500 € ❖ Ludothèque Beausoleil - l'école du jeu 1 900 € ❖ Centre Socioculturel - Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) « élémentaire» 5 492 € - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le projet de convention y relatif
19	Décide à l'unanimité	<u>Attribution d'une subvention du CMSEA dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité</u> d'attribuer au CMSEA une subvention de 1 057 € Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 – chapitre 65 - rubrique 5220 – article 65742
20	Décide à l'unanimité	<u>Attribution de subventions « Tickets Sports Culture »</u> d'attribuer aux associations ayant participé au dispositif « Tickets Sports Culture » les subventions pour l'année 2015 pour un total de 27 000 € (détail au procès verbal).

21	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Actualisation de l'état des effectifs</u></p> <p>de procéder aux suppressions et créations suivantes de l'état des effectifs :</p> <table border="1" data-bbox="403 237 1514 1043"> <thead> <tr> <th data-bbox="403 237 549 300">FILIERES</th> <th data-bbox="549 237 1086 300">SUPPRESSIONS</th> <th data-bbox="1086 237 1514 300">CREATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" data-bbox="403 300 1514 378" style="text-align: center;">Avec effet au 1^{er} octobre 2015</td> </tr> <tr> <td data-bbox="403 378 549 624">Culturelle</td> <td data-bbox="549 378 1086 624"> <ul style="list-style-type: none"> - un poste d'assistant d'ens. artistique (trombone/tuba), non titulaire, 7/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (orgue/clavecin), titulaire, 10/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 2^{cl} (violoncelle), non titulaire, 8/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (harpe), contractuel, 5/20^{ème} </td> <td data-bbox="1086 378 1514 624"></td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="403 624 1514 703" style="text-align: center;">Avec effet au 1^{er} octobre 2015</td> </tr> <tr> <td data-bbox="403 703 549 1043">Culturelle</td> <td data-bbox="549 703 1086 1043"></td> <td data-bbox="1086 703 1514 1043"> <ul style="list-style-type: none"> - un poste d'assistant d'ens. artistique (trombone/tuba), non titulaire, 6/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (orgue/clavecin), titulaire, 7/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 2^{cl} (violoncelle), non titulaire, 10/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (harpe), contractuel, 6/20^{ème} </td> </tr> </tbody> </table>	FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATIONS	Avec effet au 1^{er} octobre 2015			Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - un poste d'assistant d'ens. artistique (trombone/tuba), non titulaire, 7/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (orgue/clavecin), titulaire, 10/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 2^{cl} (violoncelle), non titulaire, 8/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (harpe), contractuel, 5/20^{ème} 		Avec effet au 1^{er} octobre 2015			Culturelle		<ul style="list-style-type: none"> - un poste d'assistant d'ens. artistique (trombone/tuba), non titulaire, 6/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (orgue/clavecin), titulaire, 7/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 2^{cl} (violoncelle), non titulaire, 10/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (harpe), contractuel, 6/20^{ème}
FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATIONS															
Avec effet au 1^{er} octobre 2015																	
Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - un poste d'assistant d'ens. artistique (trombone/tuba), non titulaire, 7/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (orgue/clavecin), titulaire, 10/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 2^{cl} (violoncelle), non titulaire, 8/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (harpe), contractuel, 5/20^{ème} 																
Avec effet au 1^{er} octobre 2015																	
Culturelle		<ul style="list-style-type: none"> - un poste d'assistant d'ens. artistique (trombone/tuba), non titulaire, 6/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (orgue/clavecin), titulaire, 7/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 2^{cl} (violoncelle), non titulaire, 10/20^{ème} - un poste d'assistant d'ens. artistique pal 1^{cl} (harpe), contractuel, 6/20^{ème} 															
22	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Demande de subvention pour le Marché de Noël 2015</u></p> <p>de solliciter la participation du Conseil Général de Moselle susceptible d'accompagner ce projet</p>															
23	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Demande de subvention pour les rencontres de la Saint Paul 2016</u></p> <p>de solliciter toute participation de l'Etat, du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général de la Moselle susceptibles d'accompagner ce projet</p>															
24	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Demande de subvention pour le festival « Mir redde platt » 2016</u></p> <p>de solliciter toute participation de l'Etat ainsi que des autres collectivités susceptibles d'accompagner ce projet.</p>															
25	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2015</u></p> <p>Du mardi 17 novembre 2015 au mardi 29 décembre 2015 inclus, certains commerçants du marché bi-hebdomadaire seront déplacés pour faire place à l'implantation des chalets du Marché de Noël qui se tiendra rue Sainte Croix, Place de la République, rue de Verdun (tronçon compris entre la rue Utzscheider et la rue de l'Eglise), rue de l'Eglise (tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue St Nicolas), passage du Marché, place du Marché.</p> <p>Durant cette période, les commerçants non sédentaires du marché bi-hebdomadaire habituellement installés dans le secteur ci-dessus, seront transférés dans la rue de Verdun et, si besoin, dans la rue d'Or et la rue de la Paix.</p>															
26	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Modification du règlement des marchés – Suppression des marchés déplacés au samedi</u></p> <p>- de modifier comme suit, l'article 2, alinéa 2 du règlement des marchés :</p>															

		<p>« Si un mardi ou un vendredi est férié, le marché aura lieu comme suit :</p> <p>a) <i>si le mardi est férié, le marché aura lieu la veille, soit le lundi ; si le lundi est également férié, le marché est reporté au mercredi de la même semaine.</i></p> <p>b) <i>si le vendredi est férié, le marché aura lieu la veille, soit le jeudi ; si le jeudi est également férié, le marché est annulé. »</i></p> <p>- d'approuver le règlement, qui intègre les diverses modifications décidées par le Conseil Municipal depuis juillet 1992.</p>
27	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Fixation du taux et des exonérations pour la part communale de la taxe d'aménagement</u></p> <p>- de fixer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal,</p> <p>- d'exonérer partiellement, en application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme, les constructions et aménagements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) A raison de 10 % de leur surface, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ; 2) A raison de 10% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (logements financés avec un PTZ+) ; 3) A raison de 10% de leur surface les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ; <p>- d'exonérer de taxe d'aménagement à hauteur de 75% :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m² ; 2) les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40 m² lorsqu'ils sont réalisés dans une Zone U, en extension d'une construction existante soumis à déclaration préalable ; <p>- de dire que, conformément aux dispositions de l'article L331-14 du Code de l'Urbanisme la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit ,</p> <p>- de dire qu'en application de l'article L33-5 du Code de l'Urbanisme elle sera transmise en préfecture avant le 30 novembre 2015 et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} juin du 2^e mois suivant son adoption.</p>
28	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Majoration du taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour le secteur de l'impasse branly</u></p> <p>- de reconduire sa délibération du 13 octobre 2014 décidant d'instituer dans le secteur de l'Impasse Branly, un taux de taxe d'aménagement de 15%,</p> <p>- de dire que, conformément aux dispositions de l'article L331-14 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération accompagnée du plan ci-annexé est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit,</p> <p>- de dire qu'en application de l'article L33-5 du Code de l'Urbanisme elle sera transmise en préfecture avant le 30 novembre 2015 et au Service de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette décision.</p>

29	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Majoration du taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour le secteur de la rue de Graefinthal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de reconduire sa délibération du 13 octobre 2014 décidant d'instituer dans le secteur de la rue de Graefinthal, un taux de taxe d'aménagement de 18%, - de dire que, conformément aux dispositions de l'article L331-14 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération accompagnée du plan ci-annexé est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit, - de dire qu'en application de l'article L33-5 du Code de l'Urbanisme elle sera transmise en préfecture avant le 30 novembre 2015 et au Service de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption, - d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette décision.
30	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Majoration du taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour le secteur de la rue Sainte Barbe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de reconduire sa délibération du 13 octobre 2014 décidant d'instituer dans le secteur de la rue Sainte Barbe, un taux de taxe d'aménagement de 15%, - de dire que, conformément aux dispositions de l'article L331-14 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération accompagnée du plan ci-annexé est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit, - de dire qu'en application de l'article L33-5 du Code de l'Urbanisme elle sera transmise en préfecture avant le 30 novembre 2015 et au Service de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption, - d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette décision.
31	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Majoration du taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour le secteur de la rue Sainte Marie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de reconduire sa délibération du 13 octobre 2014 décidant d'instituer dans le secteur de la rue Sainte Marie, un taux de taxe d'aménagement de 15%, - de dire que, conformément aux dispositions de l'article L331-14 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération accompagnée du plan ci-annexé est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit, - de dire qu'en application de l'article L33-5 du Code de l'Urbanisme elle sera transmise en préfecture avant le 30 novembre 2015 et au Service de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption, - d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette décision.
32	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Majoration du taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour le secteur de la rue Georges Martin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de reconduire sa délibération du 13 octobre 2014 décidant d'instituer dans le secteur de la rue Georges Martin, un taux de taxe d'aménagement de 12,5%, - de dire que, conformément aux dispositions de l'article L331-14 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération accompagnée du plan ci-annexé est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit ,

		<p>- de dire qu'en application de l'article L33-5 du Code de l'Urbanisme elle sera transmise en préfecture avant le 30 novembre 2015 et au Service de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette décision.</p>
33	Décide à l'unanimité	<p><u>Majoration du taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour le secteur extrémité de la rue de Ruffec</u></p> <p>- d'instituer dans le secteur extrémité de la rue de Ruffec, un taux de taxe d'aménagement de 18 %,</p> <p>- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme à titre d'information,</p> <p>- de dire que conformément aux dispositions de l'article L331-14 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération, accompagnée du plan ci-annexé, est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit,</p> <p>- de dire, qu'en application de l'article L33-5 du Code de l'Urbanisme elle sera transmise en Préfecture avant le 30 novembre 2015 et au Service de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette décision.</p>
34	Décide à l'unanimité	<p><u>Remboursement dation LEINEN – Décision modificative – Constatation du produit de cession pour un montant de 25 120 €</u></p> <p>- d'inscrire au budget, par voie de décision modificative après budget primitif, un crédit de 25 120 € comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> o en recettes au chapitre 024, compte 8240 – 024 – VENTES – 23FO « produit de cession de l'actif » o en dépense au chapitre 16, compte 8240 – 16813 – FONACQ09 – 11FI « dation Leinen échange terrain voirie » <p>permettant d'effectuer les opérations nécessaires à la vente du terrain en dation en paiement correspondant aux terrains répertoriés sous le numéro d'inventaire 4731 de 2010.</p>
35	Décide à l'unanimité	<p><u>Acquisition par voie de préemption d'un immeuble cadastré section 05 n°196/14 sis place de la Poste (ancien magasin Match)</u></p> <p>- d'utiliser son droit de préemption portant sur l'immeuble, cadastré section 05 n° 196/14 d'une contenance totale de 15,37 ares, sis place de la Poste, aux prix et conditions indiqués dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 11 septembre 2015, à savoir 155 000 €,</p> <p>- de préempter l'immeuble, appartenant aux consorts CAHEN-STRAUSS-LEVY, conformément à l'article L. 210-1 alinéa 1 du Code de l'Urbanisme en vue de mettre en oeuvre un projet urbain, conformément à l'un des objectifs de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme,</p> <p>- le prix de vente, ainsi que les frais et honoraires qui en résulteront, soit une somme de 170 000 €, seront inscrits au budget général 2015 par voie de décision modificative sous les imputations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en dépenses : Chapitre 21 – Rubrique 8240 – Article 2138 – Service 23FO – Programme FONACQ15, • en recettes : Chapitre 16 – Rubrique 8240 – Article 1641 – Service 11FI - Programme FONACQ15, <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser l'acquisition de ce bien.</p>

		<p>- La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec accusé de réception à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conjoints CAHEN-STRAUSS-LEVY, propriétaires du bien : <ul style="list-style-type: none"> • M. et Mme Michel CAHEN (domiciliés 8 rue du Général Gouraud à 67000 STRASBOURG) • M. et Mme Thierry STRAUSS (domiciliés 7 rue de Reutenbourg à 67440 SINGRIST) • M. et Mme Jean-Pierre LEVY (domiciliée 30 avenue de la Forêt Noire à 67000 STRASBOURG) - L'étude notariale RUHARD d'Ostwald (67540), chargée de la vente, - LA SCI MICA représentée par M. Alain LEVY (domiciliée 8 rue du Travail à 67720 Hoerd), acquéreur évincé.
36	<p style="text-align: center;">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Etat de prévisions des coupes 2016 et état d'assiette des coupes 2017 – Programme de travaux d'investissement et d'entretien 2016 en forêt communale</u></p> <p>1) Etat des prévisions des coupes 2016 et état d'assiette des coupes 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2016. <ul style="list-style-type: none"> • Coupe parcelles 9,14,21,22,24 <ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture). - Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie) <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil Municipal confie l'exploitation des coupes à l'O.N.F. entrepreneur - les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat - Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché. - Bois de chauffage non façonné : <ul style="list-style-type: none"> - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes. - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 10 €/stère. - d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 84 000 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux. <ul style="list-style-type: none"> • Coupe parcelles 12j, 29 : Vente sur pied - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - dépenses : Chap 011 – Rub. 8330 . Art 611 – exploitation et débardage = 76 000 € HT - dépenses : Chap 011 – Rub 8330 Art 6282 – frais de gardiennage = 8 000 € HT - recettes : Chap 070 – Rub. 8330 . Art 7022 – vente de coupes = 114 600 € HT - d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2017 des parcelles 4, 12i, 15, 16, 25j, 28, 30j de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à 2 800 m³, <p>2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2016 en forêt communale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2016 pour un montant de 28 297 € HT : <ul style="list-style-type: none"> - Investissement : 26 157 € - Fonctionnement : 2 140 €

		<p>- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants.</p> <p>- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chap 023 – Rub. 8330 . Art 2312. 23UR ONFTRA16 (Investissement) = 26 157 € HT - Chap 011 – Rub. 8330 . Art 61524 – 23UR (Fonctionnement) = 2 140 € HT <p>- de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les tonnages transportés : 1,00€ par m³ et par kilomètre. - pour la surface de stockage des bois : 0,12€ par m² et par mois
37	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Résiliation amiable partielle du bail emphytéotique Ville / OPH – Cité de la Forêt</u></p> <p>- d'approuver la résiliation amiable partielle du bail emphytéotique – Cité de la Forêt liant la Ville et l'Office Public de l'Habitat de Sarreguemines, renommé Sarreguemines Confluences Habitat (SCH), avec effet au 1^{er} janvier 2016 et portant sur les terrains suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ <u>Section 21 – Rue des Sapins</u> - N° 428/233 (5,52 ares), ♦ <u>Section 21 – Rue des Hêtres</u> - N° 543/233 (26,53 ares), N° 433 (13,08 ares), N° 245 (1,63 are), N° 246 (1,63 are), N° 247 (0,97 are), N° 248 (1,65 are), N° 249 (1,63 are), N° 250 (1,65 are), N° 251 (75,72 ares) , N° 252 (0,97 are), N° 253 (2,10 ares), N° 254 (0,97 are), soit une surface totale de 128,30 ares, ♦ <u>Section 21 – Route de Nancy</u> - N° 255 (0,97 are), N° 256 (2,10 ares), N° 257 (0,97 are), N° 258 (0,17 are), soit une surface totale de 4,21 ares, <p>- de prendre acte que les frais liés à cette opération seront supportés par Sarreguemines Confluences Habitat (SCH),</p> <p>- d'autoriser M. le Député-Maire à signer tout document ou acte à intervenir dans le cadre de la résiliation du bail et à prendre toutes les décisions concernant, la passation, l'exécution, la poursuite de tout marché, commande ou avenant à intervenir dans la limite des crédits disponibles.</p>
38	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Révision allégée du PLU – Décision de prescrire une révision ne portant pas atteinte à l'économie générale du PADD</u></p> <p>- de prescrire une révision allégée du PLU ne portant pas atteinte aux orientations définies par le PADD,</p> <p>- de fixer comme objectif poursuivi par cette procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en œuvre du PADD par le renforcement des activités économiques sur le territoire de la Ville et le renforcement de l'offre d'équipements structurants, à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération, <p>- d'associer les Services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU conformément à l'article L 123-7 du Code de l'Urbanisme,</p> <p>- que les personnes publiques, autres que l'Etat, qui en auront fait la demande, conformément à l'article L. 123-8 du Code de l'Urbanisme, seront associées à l'élaboration de la révision du P.L.U., lors des réunions d'études. Il en est de même des présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins compétents et des Maires des Communes voisines,</p> <p>- de consulter, à leur demande, conformément à l'article L.121-5 du Code de l'Urbanisme, les associations locales d'usagers agréées et les associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 141-1 du Code de l'Environnement,</p> <p>- que les modalités de concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de P.L.U., conformément aux articles L. 123-6 et L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, soient les suivantes :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Affichage de la délibération prescrivant la révision allégée du PLU pendant toute la durée des études, • Ouverture d'un registre en Mairie (Service Urbanisme), à disposition des habitants aux horaires d'ouverture du secrétariat durant la phase d'élaboration du P.L.U jusqu'à l'arrêt du document, • Parution d'articles dans la revue « Reflets » et dans la presse, • Notice de présentation disponible en Mairie et sur le site Internet de la Ville, <p>- d'autoriser M. le Député Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de la révision allégée du P.L.U. et que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du P.L.U. sont à inscrire au Budget Primitif 2016 soit 5 000 € .T.T.C,</p> <p>- d'autoriser M. le Député Maire à engager les études ou prestations de services nécessaires avant le vote du budget,</p> <p>- de solliciter l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, afin qu'une dotation soit allouée à la Commune en vue de couvrir les frais matériels (fonds de plan, reprographie...) et d'études (études/PLU, étude d'environnement, autres études complémentaires) nécessaires à la révision du P.L.U,</p> <p>- conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération est notifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au Préfet du Département de la Moselle, • Au Président du Conseil Régional, • Au Président du Conseil Général, • Au Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Sarreguemines, • Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Sarreguemines, • Au Président de la Communauté de l'Agglomération de Sarreguemines, • Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, • Au Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, • Au Président de la Chambre d'Agriculture, • Aux Maires des communes limitrophes, <p>Conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.</p>
39	<p>Prend acte</p> <p>Prend acte</p>	<p><u>Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT - Communication(s))</u></p> <p>A - des renoncations à l'exercice du droit de préemption</p> <p>B – de la mise à disposition gratuite d'un automate programmable pour la maquette de l'accueil Musée des Techniques Faïencières</p>
40		<p><u>Divers</u></p> <p>Néant</p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra consulté à la Direction Générale des Services

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Compte rendu des décisions prises lors de la
14e réunion plénière du Conseil Municipal du 14 décembre 2015**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<p><u>Approbation du compte rendu de la 13^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le compte rendu de la 13^{ème} séance du Conseil Municipal du 02 novembre 2015</p>
2	Prend acte	<p><u>Présentation du rapport 2014 des observations et commentaires sur la délinquance constatée par la circonscription de sécurité publique de Sarreguemines</u></p> <p>de la présentation de ce rapport par le Commandant STEPHAN</p>
3	Décide à l'unanimité	<p><u>Dossier FISAC – Signature de la convention Ville/Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la participation de la Ville de Sarreguemines sera de 113 700 € maximum sur l'ensemble du programme de la deuxième tranche FISAC, soit 37 690 € annuellement - d'autoriser le Député-Maire à signer la convention - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016
4	Décide à l'unanimité	<p><u>Décision modificative – Organisation de l'Arbre de Noël</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inscrire les crédits, par voie de décision modificative, les crédits nécessaires au maintien de « l'Arbre de Noël » du personnel comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> - à destination des enfants : un goûter avec spectacle, un sachets de friandises, un chèque-cadeau de 22, 30 ou 40 € pour les enfants des tranches d'âge respectivement de 0 à < de 4 ans, 4 à < de 8 ans et 8 à < 13 ans au 31.12.2015, - à destination des agents : un coffret de vin. - d'opérer en conséquence les inscriptions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Au Chapitre 011 - sous-rubrique 0240 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ nature 6232 : Fêtes et cérémonies – service CER.....9.500 € ▪ nature 6232 : Fêtes et cérémonies – service DRH.....4.438 € ▪ nature 6257 : Réceptionsservice CER1.778 € ▪ nature 6288 : Autres services extérieurs – service 14DC2.000 € ▪ nature 6371 : Autres impôts et taxes SACEM – service 14DC ... 100 € ▪ nature 60632 : Fournitures de petit équipement – service 14DC 100 € • en prélevant ce montant sur les subventions votées et inscrites au budget : au chapitre 65 – sous-rubrique 0250 – Nature 65741 – subvention de fonctionnement aux associations – comité des œuvres sociales.
5	Décide à l'unanimité	<p><u>Schéma Départemental de la coopération intercommunale de la Moselle</u></p> <p>D'émettre un avis favorable à cette fusion, assorti des considérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la confirmation d'éléments techniques, attendus et nécessaires, à la bonne évaluation du fonctionnement de la future communauté d'agglomération, - l'adoption d'un pacte de neutralité fiscale pour une équitable répartition des charges, nécessaire contrepartie du bénéfice des investissements réalisés et des services rendus ; - l'adhésion à une politique de développement territorial et économique, dynamique et solidaire ; - la mise en œuvre d'une gouvernance territoriale équilibrée et elle-même solidaire.

6	<p align="center">Décide sous 1 abstention</p>	<p><u>Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2016</u></p> <p>- de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2016</p>																		
7	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Indemnités de sinistre</u></p> <p>- d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :</p> <table border="1" data-bbox="400 360 1517 573"> <thead> <tr> <th>Sinistres</th> <th>Inscription dépense</th> <th>Imputation dépense</th> <th>Article Dépense</th> <th>Montant de l'indemnité</th> <th>Imputation Recette</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vandalisme Ecole ABCM Beausoleil Sinistre 62.15</td> <td align="right">2 621,00 €</td> <td align="center">011/212</td> <td align="center">61522</td> <td align="right">2 621,00 €</td> <td align="center">7788</td> </tr> <tr> <td align="right" colspan="2">Total :</td> <td align="right" colspan="2">2 621,00 €</td> <td align="right" colspan="2">Total : 2 621,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Montant de l'indemnité	Imputation Recette	Vandalisme Ecole ABCM Beausoleil Sinistre 62.15	2 621,00 €	011/212	61522	2 621,00 €	7788	Total :		2 621,00 €		Total : 2 621,00 €	
Sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Montant de l'indemnité	Imputation Recette															
Vandalisme Ecole ABCM Beausoleil Sinistre 62.15	2 621,00 €	011/212	61522	2 621,00 €	7788															
Total :		2 621,00 €		Total : 2 621,00 €																
8	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Autorisation de signer un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement SFIL</u></p> <p>Article 1 Le conseil municipal approuve le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local (« CAFFIL ») et SFIL (anciennement dénommée Société de Financement Local), ayant pour objet de prévenir une contestation à naître opposant la commune de Sarreguemines, d'une part, et CAFFIL et SFIL, d'autre part, au sujet du contrat de prêt n° MPH260130EUR.</p> <p>Article 2 Le conseil municipal approuve la conclusion du protocole transactionnel ci-après annexé, dont les éléments essentiels sont les suivants :</p> <p><u>a) Contestation que la transaction a pour objet de prévenir :</u></p> <p>La commune de Sarreguemines et Dexia Crédit Local (« DCL ») ont conclu le contrat de prêt n° MPH260130EUR. Le prêt y afférent était inscrit au bilan de CAFFIL qui en est le prêteur et sa gestion a été confiée, à compter du 1^{er} février 2013, à SFIL.</p> <p>Les caractéristiques essentielles de ce prêt étaient les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="392 1288 1517 1843"> <thead> <tr> <th>Numéro du contrat</th> <th>Date de conclusion</th> <th>Montant initial du capital emprunté</th> <th>Durée initiale du contrat de prêt</th> <th>Taux d'intérêt</th> <th>Score Gissler</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">MPH260130EUR</td> <td align="center">24 juin 2008</td> <td align="right">3 498 464,74 EUR</td> <td align="center">12 ans et 6 mois</td> <td>Pendant une première phase qui s'étend de la date de versement au 01/07/2009 : taux fixe de 4,33%. Pendant une seconde phase qui s'étend du 01/07/2009 au 01/01/2021 : Formule de taux structurée.</td> <td align="center">3E</td> </tr> </tbody> </table> <p>La commune de Sarreguemines, considérant que le contrat de prêt est entaché de certaines irrégularités susceptibles d'en affecter la validité, a sollicité son refinancement pour permettre sa désensibilisation.CAFFIL et SFIL ont accepté de prendre en considération sa demande de refinancement.Afin d'inscrire leurs relations contractuelles dans un esprit de confiance réciproque et de sécurité juridique et afin de prévenir toute contestation à naître sur le contrat de prêt, La commune de Sarreguemines, d'une part, et CAFFIL et SFIL, d'autre part :</p>	Numéro du contrat	Date de conclusion	Montant initial du capital emprunté	Durée initiale du contrat de prêt	Taux d'intérêt	Score Gissler	MPH260130EUR	24 juin 2008	3 498 464,74 EUR	12 ans et 6 mois	Pendant une première phase qui s'étend de la date de versement au 01/07/2009 : taux fixe de 4,33%. Pendant une seconde phase qui s'étend du 01/07/2009 au 01/01/2021 : Formule de taux structurée.	3E						
Numéro du contrat	Date de conclusion	Montant initial du capital emprunté	Durée initiale du contrat de prêt	Taux d'intérêt	Score Gissler															
MPH260130EUR	24 juin 2008	3 498 464,74 EUR	12 ans et 6 mois	Pendant une première phase qui s'étend de la date de versement au 01/07/2009 : taux fixe de 4,33%. Pendant une seconde phase qui s'étend du 01/07/2009 au 01/01/2021 : Formule de taux structurée.	3E															

- se sont rapprochées et, après plusieurs échanges, ont conclu un nouveau contrat de prêt, et
- ont souhaité formaliser leurs concessions réciproques dans le cadre d'un protocole transactionnel régi par les articles 2044 et suivants du Code civil.

Ce protocole transactionnel est par ailleurs requis par la loi de finances pour 2014 et par le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015 afin de déposer une demande d'aide au fonds de soutien aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ayant contracté des produits structurés.

b) Concessions et engagements réciproques des parties :

Pour mettre un terme transactionnel à la contestation à naître, les parties s'engagent comme suit : Les concessions et engagements de CAFFIL sont les suivants :

- (i) CAFFIL a accepté de prendre un nouveau risque de crédit et de conclure avec la commune de Sarreguemines un nouveau contrat de prêt à taux fixe destiné notamment à refinancer le contrat de prêt visé au point a) ;

Ce nouveau contrat de prêt a été conclu en date du 5 mars 2014 sous le numéro MON282544EUR pour un montant total de 3 018 693,30 EUR. Il a pour objet de :

- refinancer la totalité du capital restant dû du contrat de prêt visé au point a) ; et
- financer les investissements.

Ce nouveau contrat de prêt comporte un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant du capital emprunté : 3 018 693,30 EUR
- durée : 15 ans
- taux d'intérêt fixe : 3,75 %

CAFFIL s'est engagée en outre à ne réaliser aucune marge sur la liquidité nouvelle apportée à la commune de Sarreguemines dans le cadre du nouveau contrat de prêt laquelle a été consentie à prix coûtant, c'est-à-dire à un niveau permettant à CAFFIL de couvrir uniquement les coûts de financement et d'exploitation ;

Les engagements de SFIL consistent à prendre acte de la renonciation de la commune de Sarreguemines à tous droits ou actions à son encontre et à renoncer à son tour à tous droits et actions au titre du contrat de prêt visé au point a).

Les concessions et engagements de la commune de Sarreguemines consistent à :

- (i) mener à bien une demande d'aide au fonds de soutien dans les conditions prévues par le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015 ;
- (ii) renoncer à tous droits, actions, prétentions ou procédures judiciaires, arbitrales ou administratives visant à obtenir, par tous moyens, (a) la nullité, la résiliation ou la résolution (totale ou partielle) du contrat de prêt visé au point a), ainsi que de tout contrat de prêt ayant été refinancé, en tout ou partie, par ce contrat de prêt ou de tout autre document précontractuel ou contractuel qui pourrait s'y rapporter, (b) la mise en cause de la responsabilité de SFIL et/ou CAFFIL au titre du contrat de prêt visé au point a), ainsi que de tout contrat de prêt ayant été refinancé, en tout ou partie, par ce contrat de prêt ou de tout autre document précontractuel ou contractuel qui pourrait s'y rapporter ;
- (iii) renoncer à tous droits, actions, prétentions ou procédures judiciaires, arbitrales ou administratives à l'encontre de DCL selon les mêmes termes et conditions que la renonciation consentie à CAFFIL et SFIL.

		<p>Article 3</p> <p>Le conseil municipal autorise le maire à signer le protocole transactionnel et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.</p> <p>Annexe : Projet de protocole transactionnel à conclure avec CAFFIL et SFIL</p>																												
9	Décide à l'unanimité	<p><u>Avances sur subventions 2016</u></p> <p>de verser les avances sur subventions 2016 ci-après, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 :</p> <table> <tr> <td>- Société des Œuvres de Vacant</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>- Aux Arts etc.</td> <td>6 360 €</td> </tr> <tr> <td>- Centre Socioculturel (Fonctionnement général)</td> <td>80 000 €</td> </tr> <tr> <td>- A.S Sarreguemines Tennis</td> <td>16 000 €</td> </tr> <tr> <td>- Sarreguemines Football Club</td> <td>65 000 €</td> </tr> <tr> <td>- CSL Beausoleil</td> <td>8 450 €</td> </tr> <tr> <td>- CCAS</td> <td>100 000 €</td> </tr> <tr> <td>- Interassociation de Sarreguemines</td> <td>30 875 €</td> </tr> <tr> <td>- Tir à l'arc</td> <td>6 000 €</td> </tr> <tr> <td>- Asso Lutte</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td>- Music Dance Connection</td> <td>2 000 €</td> </tr> <tr> <td>- Société Carnavalesque Sarreguemines</td> <td>17 500 €</td> </tr> <tr> <td>- Amicale du personnel</td> <td>26 015 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td>433 200 €</td> </tr> </table> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes au versement des avances sur subvention 2016.</p>	- Société des Œuvres de Vacant	50 000 €	- Aux Arts etc.	6 360 €	- Centre Socioculturel (Fonctionnement général)	80 000 €	- A.S Sarreguemines Tennis	16 000 €	- Sarreguemines Football Club	65 000 €	- CSL Beausoleil	8 450 €	- CCAS	100 000 €	- Interassociation de Sarreguemines	30 875 €	- Tir à l'arc	6 000 €	- Asso Lutte	25 000 €	- Music Dance Connection	2 000 €	- Société Carnavalesque Sarreguemines	17 500 €	- Amicale du personnel	26 015 €	Total	433 200 €
- Société des Œuvres de Vacant	50 000 €																													
- Aux Arts etc.	6 360 €																													
- Centre Socioculturel (Fonctionnement général)	80 000 €																													
- A.S Sarreguemines Tennis	16 000 €																													
- Sarreguemines Football Club	65 000 €																													
- CSL Beausoleil	8 450 €																													
- CCAS	100 000 €																													
- Interassociation de Sarreguemines	30 875 €																													
- Tir à l'arc	6 000 €																													
- Asso Lutte	25 000 €																													
- Music Dance Connection	2 000 €																													
- Société Carnavalesque Sarreguemines	17 500 €																													
- Amicale du personnel	26 015 €																													
Total	433 200 €																													
10	Décide à l'unanimité	<p><u>Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire</u></p> <p>- que la Ville de Sarreguemines charge le Centre de Gestion de la Moselle de lancer la procédure de marché public.</p> <p>- Cette procédure devra couvrir tout ou partie des risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité / paternité, adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ❖ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité, adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique. <p>Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.</p> <p>- que ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :</p>																												

		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017, ❖ Régime du contrat : capitalisation. <p>A l'issue, de cette consultation, la collectivité conservera l'entière liberté de signer ou non les conventions qui leur seront proposées.</p> <p>La décision éventuelle d'adhérer aux conventions d'assurances proposées par le Centre de Gestion fera l'objet d'une délibération ultérieure.</p>
11	Décide à l'unanimité	<p><u>Création d'un emploi de chef de service de police municipale</u></p> <p>de créer un poste de chef de service de police municipale (catégorie B) avec effet au 1^{er} janvier 2016</p>
12	Décide à l'unanimité	<p><u>Décision de prise en charge d'une dépense d'investissement pour un édifice culturel</u></p> <p>De prendre en charge le montant des travaux de remplacement de la chaudière au presbytère protestant, soit 24 375,24 €</p>
13	Décide à l'unanimité	<p><u>Vente d'un véhicule d'occasion via « Webenchères »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la vente du camion benne renault + grue hiab immatriculé 980 YE 57 pour un montant de 6 296 € - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
14	Décide à l'unanimité	<p><u>Dénomination de rue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de dénommer la nouvelle voie assurant la jonction entre l'actuelle impasse Gutenberg et la rue Joseph Cugnot : « Rue Isaac NEWTON » - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'arrêté y afférent et toutes les pièces à intervenir
15	Décide à l'unanimité	<p><u>Commission Communal d'accessibilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de la Commission Communale pour l'Accessibilité (C.C.A.) - de désigner pour siéger au sein de cette commission, sous la présidence de M. le Maire, membre de droit, les représentants ci-après du Conseil Municipal : <p>Membres titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bernadette NICKLAUS - Chantal LEGERON - Denis NILLES <p>Membres suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caroline FUHRMANN - Christiane HECKEL - Evelyne CORDARY - Sébastien Jean STEINER - Florence GIANNETTI <ul style="list-style-type: none"> ○ 5 représentants de services administratifs de la Ville de Sarreguemines : ○ 1 représentant de l'Association des Paralysés de France (A.P.F.) ○ 1 représentant de l'Association Sarregueminoise des Personnes Agées (A.S.P.A.) ○ 1 représentant de l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés de la Région de Sarreguemines (A.F.A.E.I.) ○ 1 représentant de l'Association « Le Signes » ○ 1 représentant de l'Union des Commerçants de Sarreguemines (U.C.S.) ○ 1 représentant de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (C.A.S.C) <p>- de charger Monsieur le Maire de procéder à la nomination des représentants des organismes et des usagers.</p>

16	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Cession de centre de vacances « Les Genêts » de Labaroche à la commune de Labaroche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder le centre de vacances "Les Genêts", sis lieu-dit "la Chapelle" à Labaroche (68910) et cadastré section 03 n° 557, 870, 871 et 872 d'une contenance totale de 119,51 ares, au prix de 690 000 € à la Commune de Labaroche, sise Mairie - 398 Centre à Labaroche (68910), - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère, - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.
17	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Echange de terrains entre la Ville et l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés (AFAEI)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser un échange de terrains avec l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés (AFAEI), dont le siège se trouve 105 rue de la Montagne à Sarreguemines, dans la forme suivante : <ul style="list-style-type: none"> • la Ville acquiert auprès de l'AFAEI, la parcelle provisoirement cadastrée Section 23, N° 4/170 de 14 m², située à l'angle des rues de la Montagne et Victor Hugo pour une valeur de 270,- € • la Ville cède à l'AFAEI la parcelle provisoirement cadastrée Section 23, N° 2/158 de 75 m², située à l'arrière du bâtiment de l'AFAEI pour une valeur de 1 500,- €, - de prendre acte que cet échange donnera lieu à une soulte de 1 230 € au profit de la Ville, - de prendre acte que les frais de notaire seront supportés pour moitié par chacune des parties, - les crédits nécessaires en dépenses et en recettes pour cet échange seront inscrits au Budget Général 2016 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> 1) <u>Pour l'acquisition (y compris les frais d'acte et de notaire)</u> En dépenses, un montant de 970 € 2) <u>Pour la cession</u> En recettes, un montant de 1 500 € : - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la réalisation de cette opération ainsi que l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère. - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sorties du patrimoine ; le bien est inscrit à l'inventaire sous le N° xx avec l'imputation budgétaire rubrique xxxx – nature xxxx – VENTES – service gestionnaire 23FO.
18	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Acquisition de 2 parcelles section 53 n° 236 et 1/238 sises rue Antoine Laurent Lavoisier et Impasse Edouard Branly à Sarreguemines auprès de Mme MULLER-COSTA Martine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir auprès de Mme MULLER - COSTA Martine, demeurant Via Val di Faveri, 22 à BIGOLINO DI VALDOBBIADENE - 31030 (Italie), la parcelle cadastrée Section 53, N° 236 (11 m²) et la parcelle provisoirement cadastrée Section 53, N° 3/012 (48 m²), pour un montant total de 2 075 €, - les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 2 800,- € correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, seront inscrits au budget général 2016 en section d'investissement Chapitre 21 Sous Rubrique 8220 Nature 2112 Opération VOIACQ16 23FO, - de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.
19	<p align="center">Décide</p>	<p><u>Cession d'une parcelle communale section 41 n° 1/27 de 225 m sise rue de la Steige à M. et Mme TOMASETTI</u></p>

	à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> - de céder la parcelle, provisoirement cadastrée Section 41, N° 1/27 de 2,25 ares, sise rue de la Steige, au prix de 11 934 € aux consorts TOMASETTI, demeurant 64 rue de la Cerisaie à Sarreguemines, - de réaliser, après signature de l'acte notarié, le projet d'aménagement comprenant la réalisation d'une petite voie d'accès perpendiculairement à la rue de la Steige et également la pose de boîtes de branchement pour l'évacuation des eaux pluviales et usées, - de prendre acte que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère, - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sorties du patrimoine ; le bien est inscrit à l'inventaire sous le N° xx avec l'imputation budgétaire rubrique xxxx – nature xxxx – VENTES – service gestionnaire 23FO.
20	Décide à l'unanimité	<p><u>Cession d'un bail de chasse (lot n°1 à M. KIRCHMANN Alain</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter la cession du bail de chasse du lot N°1 de M. Bruno DEL BIANCO au profit de M. Alain KIRCHMANN demeurant 7 impasse Bellevue à 57980 TENDELING - de prendre acte que les conditions de location restent inchangées et que le prix annuel reste fixé à 3 300 €, même si le prix du bail peut être révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
21	Prend acte	<p><u>Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT - Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> A - des renoncations à l'exercice du droit de préemption B – de l'emploi des dépenses imprévues C – de l'attribution des marchés publics
22	DIVERS	Néant

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra consulté à la Direction Générale des Services

Le Député-Maire,

Céleste LETT